

Les Dossiers du Contribuable

ASSOCIATIONS

Le scandale des subventions

SOS Racisme, DAL,
Act UP, Sectes,
Drogues, Squats...

- Elles se shootent à l'argent public
- Des ayatollahs de la pensée unique
- Business et copinage avec les élus





200000 militants
contre les excès de la dépense publique

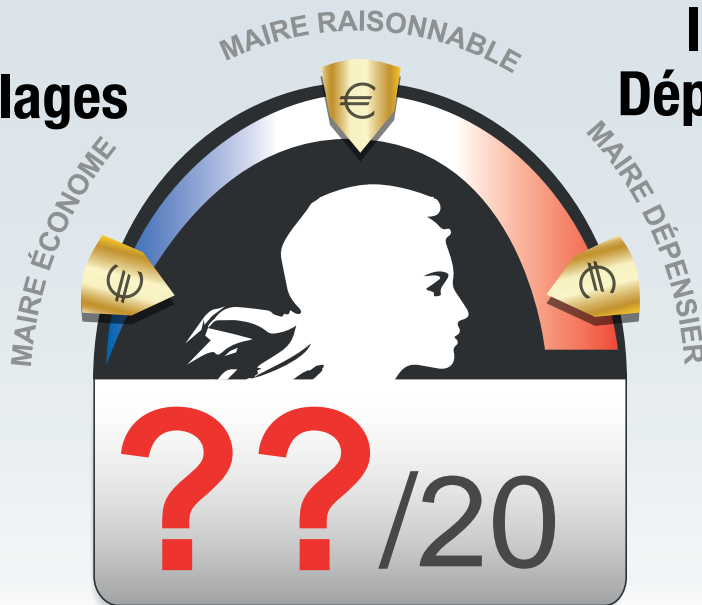


- ACCUEIL
- ACTUALITÉS
- QUI SOMMES-NOUS ?
- MOBILISATION
- PUBLICATIONS
- VOTRE JOUR DE LIBÉRATION
- LIENS EXTERNES
- CONTACT

VOTRE MAIRE EST-IL DÉPENSIER ?

**Dette
Gaspillages**

**Impôts
Dépenses**



TOUT SUR
LA GESTION
DE VOTRE
COMMUNE

WWW.CONTRIBUTABLES.ORG



Claude Garrec
Président
de *Contribuables Associés*.

Contribuables Associés est une association civique, non subventionnée, indépendante des partis et politiquement neutre. Elle compte 200 000 membres.

La foire aux subventions

Si on avait dit à ses pères fondateurs que la loi du 1^{er} juillet 1901, portant statut des associations, ouvrirait un jour une véritable course aux subventions publiques, ils se retourneraient dans leur tombe !

Car le principe fondateur qui fonde cette loi est celui de l'indépendance des associations, contrepartie de leur liberté encadrée.

Aujourd'hui, une part importante des associations vit largement et souvent uniquement de subventions publiques. Ce ne sont plus des associations libres : elles ne sont que des émanations des collectivités qui les « aident ». Avec l'argent des contribuables...

Ces fausses associations, dans tous les domaines où elles agissent, ne sont rien d'autre que des tentacules cancérogènes de la sphère publique. Et non pas, comme elles essaient de le faire croire, des entreprises citoyennes respectables, défendant « l'intérêt général ».

Ce numéro 11 des *Dossiers du Contribuable* est entièrement consacré à la dénonciation de ce scandale.

Quel que soit leur secteur d'intervention, ces fausses associations ont des caractéristiques communes :

- Leurs dirigeants en tirent des avantages personnels.
- La quête aux subventions prend la place de la chasse aux adhérents.
- Elles s'efforcent d'éliminer les initiatives concurrentes. Surtout quand ces dernières

sont libres et indépendantes, respectueuses de l'esprit de la loi de 1901. Les fausses associations subventionnées ont d'abord pour but d'étouffer les vraies associations non subventionnées.

« Réduire de moitié les subventions, c'est réaliser une économie de 15 à 20 milliards d'euros »

- Elles bafouent les principes de la démocratie interne et fonctionnent au profit d'une camarilla.
- Elles s'appuient sur les médias dominants, qui leur accordent une oreille complaisante.

Tout comme on a cru inventer en France le capitalisme sans capitaux, on a favorisé les associations sans associés.

A un moment où le gouvernement est contraint par la nécessité de réduire les dépenses publiques, il y a là un gisement d'économies possibles. Aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales.

Une réduction de moitié de toutes les subventions publiques aux associations entraînerait une économie comprise entre 15 et 20 milliards d'euros...

Introduction 6 Pierre-Patrick Kaltenbach : « L'Etat refuse de contrôler l'argent qu'il verse aux associations »

9 Remettre le monde associatif à l'endroit

Associations sous perfusion 10

11 Les associations, combien de divisions ?

12 1,2 milliard d'euros de subventions des ministères en 2011

13 L'obligation de publier les comptes

14 Les « faux-nez » du ministère du Budget

16 Des millions sortent de la réserve parlementaire

18 Lucratif ou non lucratif...

Le business de l'antiracisme 20



21 SOS Racisme ou la dictature des potes

25 SOS Racisme est hors-la-loi

26 Harlem Désir ou l'agitateur devenu apparatchik

29 Le pactole des associations d'aide aux clandestins

30 Jacques Bompard : « Il est temps de se pencher sur les comptes d'associations comme SOS Racisme »

Elles menacent nos libertés 32



33 Les associations de mal-logés squattent le budget de l'Etat

37 Quand Droit des non-fumeurs nous pompe notre blé

38 L'UNADFI n'est pas sectaire avec l'argent public

40 Sécurité routière : surveiller et punir

44 Bernard Darniche : « Les associations de sécurité routière dégoûlent de subventions »

Elles pourrissent notre jeunesse 46



47 Des associations shootées à l'argent public

48 Coûteuse politique de « réduction des risques »

50 Serge Lebigot : « Plus de drogués, c'est plus de subventions »

51 Un festin de 50 drogues... payé par les contribuables !

52 Les subventions pas très gaies du lobby homo

55 Subvention braguette pour les Petits Débrouillards

Delanoë et Huchon arrosent à tout-va 56



57 Des spectacles de rue pour les pochtrons

58 Subventionnisme aiguë à la Mairie de Paris

60 Serge Federbusch : « Avec Delanoë, le clientélisme est systématique »

62 Macaq, le roi de la jungle associative

63 Associations d'Ile-de-France : des aides à gogo



66 Courrier des lecteurs

Les Dossiers du Contribuable

Publication bimestrielle de l'EURL Le Cri, détenue à 100% par **Contribuables Associés** (Association loi 1901, JO du 7 mars 1990).

Rédaction :
42, rue des Jeûneurs,
75002 Paris – Tél. : 01 42 21 16 24
Fax : 01 42 33 29 35
Mail : lecri@contribuables.org
Internet : www.lecri.fr

Service abonnement :
29, rue Vineuse, 75016 Paris.
Tél. : 01 42 21 16 24

Responsable de la publication/gérant :
Alain Dumait.

Directrice de la rédaction : Benoîte Taffin.
Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Leon.
Ont collaboré à ce numéro :
Pierre Bergerault, Olivier Bertaux,
Fabrice Durtal, Julien Lamon,
Didier Laurens, Guirec Le Guen,
Emmanuel Martin, Guillaume Préval.
Directeur artistique :
Stéphane Abbruzzese.
Maquettiste : Nicolas Lemay.
Dessins : Innocent, Miège, Trez.

Directeur administratif et financier :
Eudes Baufreton.
Tirage de ce numéro :
15 000 exemplaires.
Imprimeur : SIB 62205 Boulogne-sur-Mer.
Prix au numéro : 4,50 €
Abonnement d'un an : 27 €
N° de Commission paritaire :
0313 K 90750
ISSN : 2116-0260
Distribution : Presstalis.

Pierre-Patrick Kaltenbach : de contrôler l'argent qu'il

Entretien avec Pierre-Patrick Kaltenbach, ancien magistrat à la Cour des comptes, spécialiste du milieu associatif, président des Associations Familiales Protestantes.

Quelles sont les caractéristiques du système associatif français ?

Dans son ensemble, le système public français se caractérise par le refus de définir, de dénombrer, de rendre compte. Le système

⁽¹⁾ Rapport de Pierre Morange, député des Yvelines, sur la gouvernance et le financement des structures associatives, 1^{er} octobre 2008.

⁽²⁾ Voir notre précédent numéro, Dossiers du Contribuable n°10 « Enquête sur la CGT ».

associatif affiche la même opacité.

Récemment, les rapports des députés Morange (2008) et Perruchot (2011) ont tenté d'apporter un éclairage sur les ressources du monde associatif⁽¹⁾ comme sur le financement des syndicats⁽²⁾. Tous les deux ont été enterrés à l'unanimité.

A quoi et à qui servent les associations françaises ?

Les associations « dépendantes » peuvent être liées aux urnes, aux guichets sociaux, aux corporations... Les associations subventionnées servent de courroie de transmission aux pouvoirs publics. Elles constituent l'outil de l'ensemble « corporatif et étatique » alimenté par l'argent public. On retrouve là l'exception française avec ses partis politiques sans adhérents, ses syndicats sans syndiqués, ses églises officielles sans fidèles, ses journaux sans lecteurs et ses associations sans bénévoles.

A partir de quand les associations françaises ont-elles commencé à se multiplier ?

L'explosion a commencé en 1975. Elle est concomitante du premier choc pétrolier. Entre 1975 et 2000, on est passé de 10 à 15 000 associations déclarées annuellement à

« L'Etat refuse verse aux associations »

60, 70 000. Entre 1980 et 1990, il y a d'abord eu la vague culture, santé, jeunesse, loisirs puis une autre vague, écolo, bio, sans oublier le patrimoine, l'antiracisme...

Ces associations ont-elles un point commun ?

Oui, le refus de la transparence et de la séparation des pouvoirs. L'article 16 de la Constitution de 1791⁽³⁾ est nié. Le mouvement associatif aidé (800 000 salariés, 40 000 employeurs) s'est constitué en MEDEF de l'aide publique opaque.

Face à ce « prolétariat » on dénombre seize millions de bénévoles et six millions de donateurs écartelés entre « grande surface » et « gagne-petit » de l'associatif, qui n'ont rien de commun avec les salariés de ce milieu. En tant que tel, le peuple associatif n'existe pas.

Politiquement, qui pilote le système associatif subventionné ?

Les classes moyennes protégées. J'entends par là, la fonction publique, ses obligés et tous ceux qui vivent de l'argent public : 25 % à 27 % de la population active et de l'électorat.

Les salariés de l'associatif forment une classe moyenne protégée mais mal payée, féminisée à 70%, précaire, intermittente, exploitée. Elle a pour mission de relayer l'action



Retrouvez l'interview sur www.lecri.fr

⁽³⁾ « Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. »

⁽⁴⁾ Soit près de 200 milliards €. Viviane Tchernonog évalue le chiffre d'affaires du secteur associatif à 70 milliards €, dont la moitié provient des subventions. Lire page 11.

Propos recueillis par DIDIER LAURENS

de l'Etat et des corporations à travers toute la France. Ces salariés sont en quelque sorte les harkis des fonctions publiques.

Comment le monde associatif se perçoit-il ?

Avec l'aide des médias, les « associations » se pensent comme un univers moralement autonettoyant, justifié par leur statut et l'objectif affiché : « Le Bien ». Les « associatifs » se définissent comme les porteurs du Vrai, du Juste, du Beau, et tous ceux qui refusent cette prétention incarnent pour leurs contempteurs ce Mal qu'est le marché.

Quel est le coût des associations subventionnées pour la société française ?

Il faut distinguer entre deux coûts : d'abord le budget nécessaire pour faire tourner l'outil. Puis, la dépense nationale associative, c'est-à-dire l'argent public et privé qui transite sous le pavillon « loi 1901 » (retraites complémentaires formation professionnelle, 1 % logement...). Cette dépense nationale représente 10 à 12 % du PIB français⁽⁴⁾.

Comment l'Etat vérifie-t-il que l'argent public versé aux associations est bien employé ?

Tout le problème est là : l'Etat s'y refuse. Sinon, la politique associative



française sortirait de son triple déficit, de connaissance, de cohérence et de gouvernance, comme c'est le cas en Angleterre grâce au « Charity Act ». Mais la « Charity Commission » mobilise autant de moyens financiers et humains que la Cour des comptes...

La transparence démocratique a un coût. La « Charity Commission » emploie 500 personnes qui examinent annuellement le détail des comptes. En cas d'anomalie, les coupables sont radiés de l'emploi associatif, à vie. Elle a une éthique : le patron du système anglais est toujours un homme de l'opposition, tout comme l'était Didier Migaud, l'actuel président de la Cour des comptes, nommé par Nicolas Sarkozy.

Vous avez proposé un système de certification des associations. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de demander à un orga-

⁽⁵⁾ Association de Loi 1901 reconnue d'utilité publique, l'Association française de normalisation est placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Industrie. L'Afnor est une association fautive de l'administration. Elle a touché, en 2011, 15,4 millions € de subventions provenant de huit ministères différents.

nisme indépendant de certifier les comptes des associations qui en font la demande, afin de fournir une véritable garantie de transparence financière et organisationnelle.

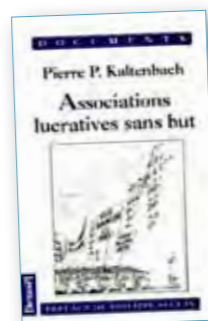
Lorsque que j'étais à la Cour des comptes, l'Arc, l'Armée du salut et le Téléthon ont, par exemple, demandé cette certification fournie par le bureau Veritas. Puis nous avons dû utiliser l'Afnor⁽⁵⁾ et, désormais, la société Ideas.

Que peuvent faire les politiques pour le secteur associatif ?

En cette fin 2012, les pouvoirs prétendent retrouver notre confiance. Qu'ils commencent par la plus civile et la plus tocquevillienne de nos libertés : l'association. Et qu'ils nous proposent un parti dont les structures, procédures et disciplines aient un parfum de séparation des pouvoirs. ▶

Associations lucratives sans but

« **A**insi s'est développé au fil des temps un étrange capitalisme associatif, plutôt sauvage et fort peu social, où les intérêts corporatistes ont chassé les bénévoles et les subventions publiques les dons, où une part croissante des prélèvements obligatoires échappe à tout contrôle des élus du peuple. La sphère publique, surtout depuis



la décentralisation, n'a pas été épargnée, qui a vu la constitution de galaxies associatives, dont le seul

objectif consiste à tourner les règles de la comptabilité publique et le statut de la fonction publique. »

Philippe Séguin

(1943 - 2010), ancien président de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes.

Préface à « Associations lucratives sans but » de Pierre-Patrick Kaltenbach, éditions Denoël, janvier 1996. ▶

Remettre le monde associatif à l'endroit

L'Observatoire des subventions a été auditionné à l'Assemblée nationale en 2010 par les députés du groupe d'études sur le développement de la vie associative et le bénévolat. Jean-Baptiste Leon y présenta les propositions de **Contribuables Associés** pour remettre le monde associatif à l'endroit. En voici quelques-unes.

- Dénombrer et démembrer les fausses associations qui sont en fait des opérateurs publics.
- Renforcer l'encadrement des subventions :
 - En mettant en œuvre la proposition du député Jean-Luc Warsmann dans son rapport sur l'optimisation de la dépense publique : « Les collectivités ne pourront pas accorder à

une association une subvention supérieure à 200 € pour financer des dépenses de fonctionnement, lorsque cette association dispose de réserves financières supérieures à un an de fonctionnement. »

- Le versement de subventions de faible montant peut s'avérer contre-productif : il est essentiel d'engager une réflexion sur le niveau approprié de subventionnement des associations. Compte tenu du coût élevé du traitement d'une demande de subvention (évalué à 100 € pour un Conseil régional type Poitou-Charentes, à 450 € pour l'Etat), pourquoi ne pas fixer un montant plancher des subventions ?
- Pour un renforcement du contrôle parlementaire, le « jaune budgétaire »

consacré aux subventions aux associations doit être publié avant l'examen et le vote du budget. Le « jaune » publié en 2010 dresse la liste des subventions consenties en 2007 et 2008. Le décalage laisse rêveur : les parlementaires sont invités à contrôler et valider des financements publics alloués deux ans plus tôt. Pour corser le tout, le document est parfois livré... après le vote de la loi de Finances.

- Pour une véritable application du Décret n°2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique. Il prévoit que toutes les personnes morales de droit public qui distribuent des subventions aux associations et fondations doivent publier par voie électronique la liste de ces subventions. C'est loin d'être le cas ; de nombreuses collectivités ou administrations ne jouent pas le jeu. Le législateur doit assortir ce décret de sanctions. ▶

Observatoire des subventions

L'Observatoire des subventions a été créé en 2008 à la demande

des membres de Contribuables Associés, afin de promouvoir davantage de transparence dans le subventionnement du monde associatif.

@ www.observatoiredessubventions.com



Associations sous perfusion

L'Etat et les collectivités locales versent des milliards à des associations de toutes sortes, sans jamais se demander si d'autres solutions ne seraient pas plus pertinentes. Les motifs invoqués sont toujours les mêmes : l'efficacité de l'association, sa générosité, son action visant à l'intérêt général, les hautes motivations humanitaires, culturelles, sociales, de ses dirigeants. De quoi vous tirer des larmes... A Contribuables Associés, nous gardons l'œil sec et refusons d'entrer dans ces

considérations. Ce ne sont pas les associations en elles-mêmes que nous attaquons, dont certaines peuvent rendre en effet de grands services, mais le principe même de l'ingérence de la sphère publique dans des affaires par nature privées. C'est le fait de prendre de l'argent à tous les contribuables pour, arbitrairement, le donner à certaines associations. Les résultats, tout le monde les connaît : ils ont nom copinage, clientélisme et gaspillage.

Associations sous perfusion

Les associations, combien de divisions ?

Notre pays compte 1 300 000 associations pour 16 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés à temps plein ou à temps partiel, soit environ 5% de l'emploi en France. Près de 65 000 associations se créent chaque année. Avec 3,5 % du PIB, les associations pèsent plus lourd dans l'économie française que l'hôtellerie

7 % des associations reçoivent 70 % des subventions publiques

et la restauration et autant que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire réunies. Le budget du secteur associatif est énorme, il s'élève à plus de 70 milliards € en 2012, dont près



de la moitié (34,3 milliards) est de source publique. Le montant colossal de ces subventions avoisine les sommes que l'Etat consacre au budget de la Défense ! Les financements publics proviennent d'abord des communes, puis de l'Etat, des départements et des organismes sociaux. Mais ce sont les subventions des régions qui, ces dernières années, enregistrent la plus forte hausse. Cette manne est répartie de manière particulièrement inégale. En effet, si 80 % des associations ne reçoivent aucune subvention, « seulement 7 % des associations reçoivent 70 % des subventions publiques » a calculé Viviane Tchemonog, chercheur au CNRS.

Sommes versées à fonds perdus

« Subvention. Du latin *subvenire*, « venir au secours ». Sommes versées à fonds perdus à un individu, à une association, à une école... par l'Etat, une collectivité locale, une société, ou un mécène » (Petit Larousse). S'il n'existe pas de définition

législative ou réglementaire de la subvention, celle-ci obéit tout de même à des règles de droit public. En règle générale, la subvention doit financer une action ou un projet d'intérêt général, initié et mené par le demandeur, sans contrepartie directe pour la collectivité

versante. Une subvention désigne toute contribution financière, sous forme monétaire ou par la mise à disposition de moyens (matériel, locaux, agents publics...), dont peut bénéficier, sur sa demande, une association ou tout autre organisme privé.

1,2 milliard d'euros de subventions des ministères en 2011

Les ministères ont versé 1,2 milliard € de subventions aux associations en 2011, montant stable depuis 2008.

Ces chiffres sont issus du « jaune budgétaire », un gros document en trois tomes (1 366 pages). Ce « jaune » intitulé « *Effort financier de l'Etat en faveur des associations* » figure en annexe au projet de loi de Finances pour 2013. Il dresse pour chaque ministère et par programme, la liste des quelque 20 000 associations (l'Etat ne fournit pas le chiffre exact) régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant reçu, au cours de l'année 2011, une subvention « à quelque titre que ce soit ».

Le Parlement est censé contrôler ces dépenses, mais il le fait a posteriori car il prend connaissance de cet arrosage associatif avec un décalage de deux ans.

Le Parlement fait donc pour les subventions comme pour le reste : il dit « amen », sans poser les questions qui fâchent...

Ce 1,2 milliard € n'est que la partie émergée de l'iceberg. D'une part, rien ne dit que cette liste est exhaustive, et d'autre part, « le jaune budgétaire » associatif ne prend en compte que les subventions directes des ministères

aux associations. Aucun document ne récapitule les subventions des collectivités locales ou des établissements publics, pour ne parler que d'eux.

Voici ministère par ministère, le montant des subventions versées en 2011. Soit 1 229 852 747 € au total :

- Affaires étrangères et européennes : 30 621 275 €
- Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire : 118 527 413 €
- Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État : 83 568 507 €
- Culture et communication : 228 873 575 €
- Défense et anciens combattants : 6 662 051 €
- Ecologie, développement durable, transports et logement : 108 101 938 €
- Economie, finances et industrie : 57 383 556 €
- Education nationale, jeunesse et vie associative : 141 615 439 €
- Enseignement supérieur et recherche : 114 377 818 €
- Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration : 67 286 131 €
- Justice et libertés : 29 098 327 €
- Services du Premier ministre : 15 220 127 €
- Solidarités et cohésion sociale : 13 482 391 €
- Sports : 98 698 124 €
- Travail, emploi et santé : 104 852 862 €
- Ville : 11 483 231 €



Observatoire des subventions

Le « jaune budgétaire » des associations subventionnées est consultable

sur www.observatoire-des-subventions.com/documents



Lire aussi page 14

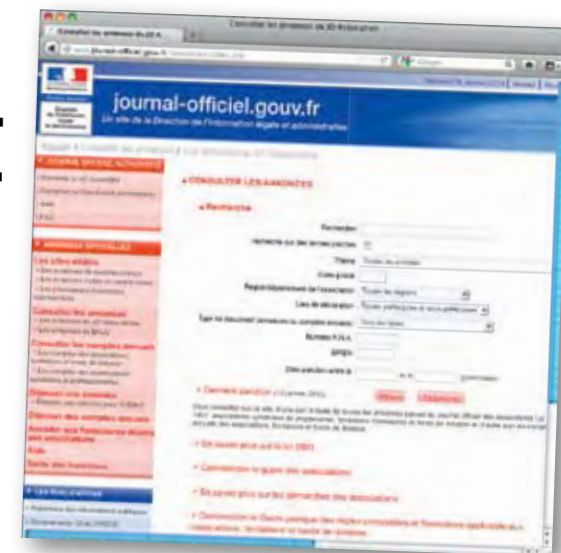
L'obligation de publier les comptes

En vertu du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009, les associations (ainsi que les fondations et fonds de dotation) recevant une ou plusieurs subventions des autorités administratives ou des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC, lire ci-dessous) d'un montant global supérieur ou égal à 153 000 €, ont l'obligation de faire publier sur le site du Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE), leurs comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi

que le rapport du commissaire aux comptes, dans les trois mois suivant l'approbation de ces comptes par l'organe délibérant statutaire (souvent l'Assemblée générale).

Aucune sanction pour les contrevenants

Il en va de même pour les associations recevant des dons pour une somme totale égale ou supérieure à 153 000 €. Ce décret est une avancée législative



vers plus de transparence, même si un gros hic demeure : ce décret n'est assorti d'aucune sanction pénale pour les associations qui refusent de publier les comptes...

Les comptes annuels des associations sont consultables sur www.journal-officiel.gouv.fr/associations.html.

Administration = subvention

Les « autorités administratives » dont il est question dans le décret n° 2009-540 sont les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif (comme l'Agence régionale de santé, Météo-France, le CNED...), des organismes de Sécurité sociale et des divers organismes chargés de la gestion d'un service public administratif (Pôle emploi, UNEDIC...).

Parmi les établissements publics à caractère industriel (EPIC) les plus connus : la SNCF, la Comédie-Française, l'Office national des forêts (ONF) ou l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Soit un nombre plus que conséquent d'organismes para-étatiques (on recense 556 opérateurs de l'Etat en 2012) pour autant de pourvoyeurs de subventions... Une « ventilation » des aides publiques qui n'aide pas à rompre avec l'opacité du financement public du monde associatif.

Les « faux-nez » du

Les associations les plus généreusement dotées par les ministères sont principalement des organismes créés à l'initiative du gouvernement, dirigés par des fonctionnaires ou sous tutelle administrative. Au prétexte de chercher des formules de gestion plus souples, l'Etat travestit ces nouvelles structures sous le label associatif, ce qui complique encore le contrôle, par les citoyens français ou leurs représentants, de l'usage des fonds publics.

Dans le « jaune budgétaire » associatif 2013 (subventions 2011),

Commode

La loi de 1901 permet à l'administration de pratiquer des activités, commerciales par exemple, que son statut public lui interdit.

au volet consacré aux aides aux associations versées par le ministère du Budget et de la fonction publique (83 568 507 € au total), on trouve, page 49, une rubrique curieusement intitulée « *Conduite et pilotage des politiques économique et financière* » (programme 218). S'agit-il là d'aider des associations soucieuses du salut économique de la France ? Que nenni ! Les 75 784 227 € de cette mission vont au gîte, au couvert et aux loisirs des fonctionnaires des Finances !

Parmi les huit associations figurant dans ce programme, quatre d'entre elles ALPAF, EPAF, AGRAF et ATSCAF – outre leurs noms dignes des héros d'« *Astérix et les Normands* » – sont riches comme Crésus : l'Association pour le logement du personnels des administrations financières (ALPAF) a reçu 29 500 800 € de subventions du ministère en 2011. L'association a délivré quelque 9 000 aides et prêts au logement (le parc ministériel compte 10 564 logements). 28 422 500 € pour l'association Education plein air Finances (EPAF), destinés à la « mise en œuvre des prestations de tourisme social "vacances enfants" et "vacances familles" ».

DE TOUTE FAÇON
C'EST PAS MON FRIC !



Les dix associations les plus subventionnées par l'Etat

1 - Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) 66 151 200 €

2 - Association Philharmonie (de Paris) 39 360 000 €

3 - ALPAF (lire ci-dessus) 29 500 800 €

ministère du Budget

9 804 000 € pour l'Association pour la gestion de la restauration des administrations financières (AGRAF), qui a servi trois millions de repas à ses fonctionnaires dans ses 31 restaurants d'Ile-de-France. L'association touristique sportive et culturelle des administrations financières (ATSCAF) a un budget plus « modeste » : 6 091 486 €. Curieuse manière de conduire et piloter les « politiques économique et financière » de la France ! Ceux qui sont chargés de la « caisse commune » se servent en premier.

Toujours au chapitre des subventions du ministère du Budget, on trouve, dans le programme « *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* », page 43 du « Jaune », 138 subventions de fonctionnement attribuées à divers restaurants administratifs de la Direction générale des finances publiques dans les départements, le tout pour près de cinq millions €. C'est la cantine du centre des finances publiques de Cholet (Maine-et-Loire) qui tient le pompon avec une aide financière de 157 €... somme qui ne couvre pas le coût du traitement administratif de ladite subvention

évalué à 450 €. Au total, les dotations du Budget à l'ensemble des associations du ministère atteignent en 2011 la somme de 586 € par agent. Encore une prime qui ne dit pas son nom...

La profonde inégalité entre les associations subventionnées (0,01 % d'entre elles ont raflé près de 55 % de la manne étati-

Le système associatif est détourné au profit des institutions publiques

que en 2006) est provoquée par le détournement du système associatif au profit des institutions publiques : les subventions sont devenues une véritable chasse gardée de faux-nez de l'administration. Nous avons affaire à un véritable détournement des finances publiques. Le « jaune budgétaire » révèle une administration omnipotente et omniprésente qui utilise la loi de 1901 pour s'autofinancer au lieu de promouvoir les initiatives de la société civile sur le fondement de l'utilité publique.

Jean-Baptiste Leon
et Guillaume Préal

4 - Education plein air Finances (lire ci-dessus) 28 422 500 €

5 - France terre d'asile 26 538 250 €

6 - Ligue de l'enseignement 23 926 683 €

7 - Union nationale des sports scolaires 18 145 099 €

8 - Association française de normalisation (AFNOR) 15 432 037 €

9 - Les arts décoratifs 14 583 000 €

10 - Institut de l'élevage 14 368 040 €

Des millions sortent de la réserve parlementaire

Certains élus utilisent une partie des 150 millions de la réserve parlementaire pour arroser les associations qu'ils cajolent.

A quelles associations les députés et sénateurs donnent-ils une partie des 150 millions € qu'il se partagent annuellement au titre de la réserve parlementaire ?

Selon le site *Owni*, le montant des enveloppes distribuées atteindrait une dizaine de millions par an et ce saupoudrage permettrait notamment d'arroser certaines associations de manière discrétionnaire avec de gros risques de conflit d'intérêt à la clé.

Pour mémoire, la réserve parlementaire (connue sous le nom de « programme 122 ») est une enveloppe de subventions votées dans le cadre de la loi de Finances. Elle est destinée à financer des opérations d'intérêt local, les crédits étant imputés sur le budget des ministères concernés (Intérieur, Culture, Jeunesse et sports principalement). Environ 60 millions € sont versés aux sénateurs et 90 millions € aux députés. Avec ce pécule, chaque élu a la possibilité d'accorder une subvention à l'association de son choix. Le problème est que tout

Les poids lourds du caritatif principaux bénéficiaires

cet argent est distribué à discrétion, sans contrôle réel, à l'italienne !

Afin d'y voir plus clair, *Owni* a mis son nez dans une liste de 1 243 associations. Objectif : savoir qui palpe quoi. Première conclusion : la majorité des subventions tombent dans l'escarcelle des poids lourds de la vie associative, déjà grassement subventionnés à l'échelon national.

Au chapitre caritatif, les Restos du Cœur et la Croix-Rouge figurent parmi les principaux bénéficiaires. D'autres enveloppes sont réparties au titre de l'aide à l'emploi, à la jeunesse et à la famille. Les associations « mémorielles » sont également gâtées avec une mention particulière pour celles destinées à préserver le souvenir du général De Gaulle. Enfin, les activités culturelles et sportives sont aussi gratifiées, les associa-

tions de chasseurs fermant la marche.

Parmi les cas d'utilisations contestables de la réserve parlementaire, *Owni* épingle d'abord François Grosdidier,

sénateur UMP de Moselle.

L'élus aurait puisé dans « sa » réserve pour financer son propre club de réflexion (Valeur écologie) à hauteur de 60 000 €. Une plainte a été déposée contre lui auprès du tribunal de Metz pour

« détournement de fonds publics » et « prise illégale d'intérêts ». Autre exemple: le Mouvement initiative et liberté, une petite formation associée à l'UMP, a reçu 50 000 € via la réserve parlementaire en 2011.

Les promesses de Bel et de Bartolone

Au chapitre des petits arrangements entre élus et associations, *Owni* pointe également du doigt une association de développement durable du Territoire des Maures, située à Saint-Tropez. En 2011, elle aurait été créditée de 130 000 € par Jean-Michel Couve, son président, député UMP de la 4^e circonscription du Var.

Cette association a pour objectif la rédaction d'un plan de développement durable du tourisme local. Un sujet que Jean-Michel Couve connaît bien, puisqu'il est secrétaire national en charge de l'hôtellerie-restauration et des loisirs au sein de l'UMP...

Autre exemple litigieux à Conflans-Montjoie (78) où le Lion's Club aurait profité de 10 000 € apportés par Claude Ney, le directeur de cabinet du député UMP des Yvelines Arnaud Richard (*lire ci-contre*).

Ces quelques arbres pourraient dissimuler une forêt d'argent public mal utilisé. Certains espèrent qu'une fois en place, Jean-Pierre Bel, président du Sénat et Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, prendraient des décisions pour tarir le débit de cette corne d'abondance. La moralisation a été évoquée. Claude



© DR

Bartolone a notamment promis que la liste exhaustive des subventions et des investissements soutenus par la réserve parlementaire seraient publiés, probablement en open data. Mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient et, en attendant, la foire aux subventions se poursuit, aucune consigne précise n'ayant été donnée aux élus socialistes. C'est la raison pour laquelle *Owni* et l'association Anticor ont mis en ligne la liste des 1 243 associations ayant profité des largesses des parlementaires. Ils invitent les contribuables à signaler (anonymement) les liens dont ils auraient connaissance entre une association bénéficiaire et un parlementaire en précisant leurs sources. **Didier Laurens**

Arnaud Richard

« Je me suis interrogé quand j'ai reçu la demande de subvention. Devais-je refuser de demander au ministère de la Santé un financement pour une association qui a installé sept défibrillateurs dans les communes de la circonscription au motif que mon collaborateur en ferait partie ? »

Lucratif ou non lucratif...

Les associations ont un régime fiscal à part : soumises aux impôts commerciaux bien qu'à but officiellement non lucratif, elles sont presque tout le temps préservées des droits de succession ou de donation mais sont à l'inverse soumises à la taxe archaïque par excellence, la taxe sur les salaires...

Les associations jouissent pour l'essentiel d'un régime fiscal qui leur est propre et qui dépend surtout de leur goût du lucre. En effet, il arrive qu'une association régie par la loi de 1901 et donc censée être à but non lucratif, exerce en réalité une activité lucrative. Si tel est le cas, l'association est alors soumise aux impôts commerciaux comme n'importe quelle société à la recherche de profits. Le droit français offre donc ce paradoxe de soumettre à l'impôt sur les bénéfices des organismes dont la raison d'être est en principe l'absence de profits...

Quoi qu'il en soit, le caractère lucratif de l'activité étant parfois sujet à caution, le fisc adopte la méthode du faisceau d'indices pour déterminer si une association

doit ou non être soumise à l'impôt sur les sociétés (bien qu'elle n'en soit pas une...), à la TVA et à la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle). Pour ce faire, il vérifie que sa gestion est désintéressée (ce qui implique une rémunération mesurée des dirigeants, laquelle peut toutefois atteindre 9000 € par mois...), l'absence de concurrence avec le secteur commercial et l'absence de relations privilégiées avec des entreprises.

Néanmoins, une activité lucrative peut n'être pas suffisante pour rendre exigibles les impôts commerciaux, dès lors que cette activité est accessoire par rapport à l'activité principale et n'excède pas 60000 € par an. Si cela ne suffit pas, d'autres exonérations spécifiques existent

Une association peut être soumise à l'impôt sur les sociétés

Le piège de la taxe sur les salaires

Toute personne amenée à payer des rémunérations doit en principe acquitter une taxe sur les salaires. En

sont toutefois exonérées les personnes assujetties à la TVA. En pratique, seuls restent donc soumis à la taxe les banquiers, les

assureurs et... les associations. Néanmoins, pour amortir la charge d'une taxe qui va de 4,25 % à 13,6 % du salaire, un abattement

au profit d'organismes déterminés. Ainsi, les associations sportives, culturelles, socio-éducatives, philosophiques, religieuses, politiques, patriotiques, civiques ou syndicales bénéficient d'une exonération particulière de TVA. Au vu de la liste, on peut finir par croire que seules les associations ayant intérêt à récupérer la TVA ne sont pas exonérées. D'autres exonérations d'impôt sur les sociétés ou de CET profitent enfin aux associations de services ou aux syndicats professionnels.

Bref, l'association est soumise aux impôts commerciaux soit parce qu'elle le fait exprès, soit parce qu'elle n'a vraiment rien à voir avec l'idéal de bénévolat de la loi de 1901. D'autant qu'il reste à l'association un dernier recours : la sectorisation des activités lucratives afin de sanctuariser les autres actions...

Cela dit, il existe un type de revenus pour lequel l'association n'échappe pas à l'impôt : les revenus du patrimoine. En effet, à l'exception des intérêts du livret A, tous les revenus fonciers, intérêts d'épargne, dividendes et autres produits agricoles que peut percevoir une association sont soumis à l'impôt sur les sociétés, à des taux cependant privilégiés puisque



ceux-ci sont de 10 %, 15 % ou 24 % selon leur nature. Si l'association à but non lucratif exerce toutefois une activité avant tout lucrative (...), ses revenus financiers sont bien entendu soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33,33 %.

De tels avantages peuvent bien entendu fausser la concurrence, surtout lorsque les services publics externalisent certaines de leurs activités par la création d'associations satellites dont le champ d'intervention entre alors en conflit avec des sociétés soumises à tous les impôts commerciaux. Et encore plus quand les critères de lucrativité restent difficiles à cerner. **Olivier Bertaux**

66 %

Chaque don à une association reconnue d'intérêt général ou d'utilité publique ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

de 6000 € est prévu pour les associations. Celles-ci étant en principe exclues du champ d'application du prochain crédit d'impôt pour création d'emploi proposé par le gouvernement,

il est prévu d'augmenter l'abattement jusqu'à 20000 €. Quoi qu'il en soit, cela ressemble à de la double peine car l'association, faute d'être assujettie à la TVA, d'une part ne

la récupère pas et d'autre part, doit acquitter en remplacement une taxe sur les salaires qui, dans tous les cas, n'est jamais récupérable et dissuade d'embaucher... **O. B.**



Le business de l'antiracisme

Licra, Mrap, LDH, Cran, SOS Racisme... Qu'elles s'occupent de la défense des Roms, des Kurdes, des gens du voyage ou des Drontes de Maurice, beaucoup plus rares, les associations antiracistes sont régulièrement promues par les médias. Etriquées, leurs manifestations sont filmées en plan étroit pour donner l'impression qu'il y a foule. Leurs représentants jouissent

d'un magistère moral et d'un droit de censure sur tout ce qui se dit ou s'écrit en France, si ce n'est pas conforme à la « culture pote ». Pour ne citer qu'eux, Cindy Leoni (SOS Racisme), Bernadette Hétié (MRAP), Alain Jacobowicz (Licra), Pierre Tartakowsky (LDH), Patrick Lozès (Cran), Rokhaya Diallo (Attac) ou Houria Bouteldja (Indigènes de la République) forment une classe d'invulnérables. ▶

Le business de l'antiracisme

SOS Racisme ou la dictature des pote

Perfusée par l'Etat, cette association s'est spécialisée dans l'apologie du métissage et refuse de défendre les victimes du racisme anti-blanc



Houria Bouteldja, porte-parole du mouvement des Indigènes de la République innocentée par la justice pour avoir employé le terme « souchiens » pour désigner les Blancs.

Houria Bouteldja, la porte-parole du mouvement des Indigènes de la République qui était poursuivie pour injure raciale par l'Agrif (Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne) vient d'être innocentée par la justice. Elle était inculpée pour avoir utilisé le terme « souchiens » pour désigner les Français « de souche », les Blancs. La Cour d'appel de Toulouse l'a relaxée, le 19 novembre dernier.

« J'adhérerai à SOS Racisme quand ils mettront un S à racisme. Il y a des racistes noirs, arabes, juifs, chinois et (...) à SOS Machin, ils ne fustigent que le Berrichon de

Leur idéologie règne sans partage dans les médias

base ou le Parisien baguette. C'est sectaire », notait déjà Pierre Desproges, à la fin des années 80. Depuis, rien n'a changé. Les choses

ont même empiré. Contrairement à la Licra, SOS Racisme comme le MRAP, refusent de s'associer aux poursuites engagées contre les actes de racisme anti-blanc.

La popote financière des pote

Omniprésents dans les médias, les boutiquiers de SOS Racisme ne sont pourtant pas nombreux. Comme la Licra et autres associations du même type, SOS Racisme rassemble tout juste quelques centaines d'adhérents. Ses animateurs ne survivent que grâce aux subventions publiques et à la tribune permanente que leur offrent les médias, où leur idéologie règne sans partage.

Lancée en 1984 sous l'ère Mitterrand avec le slogan « Touche pas à mon pote », SOS Racisme est aujourd'hui une coquille vide dont le nouveau mot d'ordre est plutôt « Touche pas à mes subventions ! » Sans argent public, cette association serait morte depuis longtemps. Cela a failli être le cas en 2001 où, selon certains observateurs, elle a été sauvée in extremis avec les fonds secrets de Matignon, alors occupé par Lionel Jospin. Depuis, elle n'a cessé d'être arrosée avec l'argent des contribuables.

En 2009, l'association que préside Cindy Leoni a grappillé moins de 19 000 € de dons, alors qu'elle a reçu 579 000 € de subventions publiques (lire page 15). A cette somme s'ajoutent des extras. Par exemple, SOS Racisme a encaissé

▶ 230 000 € d'aides supplémentaires de la Ville de Paris pour l'organisation de son dernier concert sur le Champ-de-Mars, en 2011, relève l'Observatoire des subventions. A cet argent public, s'additionne une multitude de subventions aux sections locales de l'association, distribuées par des élus qui, même s'ils ne sont pas dupes de la rhétorique des « potes », préfèrent l'arroser plutôt que d'être taxés de racisme.

Des comptes tenus secrets

Comment l'association emploie-t-elle la pluie d'or ruisselant dans sa sébille ? Mystère. Elle n'a pas publié ses comptes depuis 2009 et, malgré les avertissements de la Cour des comptes, personne ne semble désireux de savoir où passent les centaines de milliers d'euros qu'elle récolte chaque année.

Lorsqu'il s'agit de renflouer les potes, tout le monde crache au bassinet. Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fa-

sild) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) fournissent 348 000 €. Suivent le ministère de l'Éducation nationale (80 000 €), la Mairie de Paris (40 000 €)... Le solde est donné par des fondations et quelques « personnalités ». En 2009, Pierre Bergé, l'un des propriétaires du quotidien

Les dénonciations sont encouragées par les pouvoirs publics

Le Monde a, par exemple, alloué 100 000 € à l'association.

Avec le retour de la gauche au pouvoir, SOS Racisme compte sur des rallonges financières. Logique : ses créateurs sont au pouvoir.

Comme le raconte Serge Malik, un repentini de l'association⁽¹⁾, SOS Racisme a été fondée par François Mitterrand pour affaiblir la droite traditionnelle. L'association peut aujourd'hui compter sur le soutien d'Harlem Désir (*lire son portrait pages 16 à 18*) qui l'a dirigée entre 1984 et 1992, en finissant son mandat avec quelques ennuis judiciaires, comme il est de tradition chez les potes.

Un cran au-dessus, SOS Racisme s'appuie aussi sur l'épaule fraternelle de François Hollande qui a fréquenté régulièrement les locaux parisiens de l'association à l'époque où Julien Dray, aujourd'hui sur la touche, y faisait la pluie et le beau temps.

Pour assurer ses frais de bouche, SOS Racisme mise sur les procès. Dès que quelqu'un déclare préférer le béréret à la chéchia, la baguette au pain azyme et le saucisson aux brochettes d'agneau, les « potes » entrent en scène.

Les dénonciations sont encouragées par les pouvoirs publics. Le ministère de l'Intérieur dispose d'un site appelé « internet-signalement.gouv.fr », où les consciences bellantes peuvent dénoncer les comportements « discriminants » repérés sur la toile. En



⁽¹⁾ « L'Histoire secrète de SOS Racisme » de Serge Malik, Albin Michel – 1990.

2011, ce site aurait cumulé plus de 100 000 dénonciations. On a froid dans le dos en pensant à ce que les nazis auraient pu faire avec ce type de mouchard !

Les procès intentés à la demande de SOS Racisme et consorts sont devenus un véritable fonds de commerce. Au moindre prétexte, le « coupable » est traîné devant les tribunaux avec une forte demande d'indemnité à la clé. En parallèle, on essaie d'obtenir sa mort sociale auprès de ses employeurs afin qu'il ne puisse pas se relever.

Comme l'écrivait le philosophe Emmanuel Levinas, « toute générosité est menacée par son stalinisme ». L'antiracisme a trouvé son « isme » en devenant un totalitarisme auquel il est devenu impossible de s'opposer sans passer pour un « salaud ».

Du chroniqueur Eric Zemmour au parfumeur Jean-Paul Guerlain, 85 ans, condamné à 6 000 € pour injure raciale suite à une plaisanterie maladroite sur le « travail des Nègres », ces audiences sont aussi conçues pour faire savoir au bon peuple qu'il doit porter une muselière et cesser de chanter. En décembre 2012, SOS Racisme a demandé à M6 de censurer un groupe qui faisait un carton dans le cadre d'une émission de variété.

Baptisé « *Burn the rubber* », ce groupe interprète une chanson dans laquelle il est dit : « *Si vous êtes trop malheureux en France, vous et vos petites bandes armées, fuyez ailleurs chercher votre délinquance* ». Ou encore : « *Un jour*



prochain, le vieux coq gaulois renaîtra de ses cendres. Et enfin vous fera respecter nos lois ». SOS Racisme, où l'on n'aime vraisemblablement pas les coqs, a jugé cette chanson « racialement tendue » et a demandé que l'on coupe le micro à ce groupe familial. Récemment, l'association a également déposé plainte pour « propos discriminatoires » contre le député de la Creuse Jean Auclair, qui avait déclaré, fin mai 2011, sur une radio périphérique que « *c'est pas tout à fait pareil* » de s'appeler Martin ou Mohamed. Pas tout à fait pareil, c'est encore trop pour SOS Racisme.

Avec d'autres associations, les « potes » louchent maintenant

491 adhérents

Du total des cotisations d'adhésion (18 669 € *lire page 25*) divisé par le montant minimal d'une adhésion (38 €), l'on peut déduire que l'association comptait en 2009 un maximum de 491 adhérents.

▶ du côté des tweets, après avoir incriminé Google et son moteur de recherche dont l'algorithme, selon ces bien-pensants, faisait remonter trop souvent le mot « juif » quand on recherche le nom d'une personnalité.

En revanche, SOS n'a pas porté plainte contre l'humoriste Jean-François Dérec, l'un de ses parrains, condamné à verser 2 000 € d'amende à un agent de sécurité qu'il avait traité de « sale Nègre » parce qu'il refusait de le laisser entrer dans une loge (de spectacle). « *Se voir traiter de raciste, c'est la pire des choses* », a déclaré l'humoriste qui nie avoir proféré cet anathème. Pauvre chou, va !

Des potes blanchis par la justice

Impitoyable avec ceux que SOS Racisme place dans ses machoires, la justice est, au contraire, plutôt indulgente avec les « potes » qui se retrouvent au prétoire.

Ainsi, les magistrats ont préféré interrompre la mission de la Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL), un cache-sexe piloté par SOS Racisme, plutôt que d'entrer dans le détail d'irrégularités rendant la certification de ses comptes impossible. Ces irrégularités ne portent pas sur quelques centaines d'euros : en 2008, la FIDL a obtenu 400 000 € d'aides publiques.

Récemment, Dominique Sopo, un autre ancien président des potes et des cadres de SOS Racisme, a été entendu dans le cadre de



De haut en bas, Dominique Sopo, Julien Dray et Fodé Sylla. Ces trois anciens dirigeants de SOS Racisme restent fidèles à la tradition de l'association : celle d'avoir des démêlés avec la justice.

l'enquête sur des mouvements de fonds suspects au profit du député PS Julien Dray.

Déjà épinglé en 1999 pour l'achat d'une montre Patek Philippe de 38 000 € payée en liquide pour 50%, le député a fait l'objet, en 2008, d'une enquête de Tracfin, la cellule anti blanchiment d'argent du ministère des Finances. Cet organisme le soupçonnait d'avoir bénéficié de 102 000 € de versements provenant de la FIDL et de l'association « Les Parrains de SOS Racisme », deux satellites de l'association. Finalement, il n'a pas été envoyé en correctionnelle.

Harlem Désir a été condamné à 18 mois de prison avec sursis et à 30 000 € d'amende pour recel d'abus de biens sociaux. Entre 1986 et 1987, il a reçu un salaire payé par l'« Association régionale pour la formation et l'éducation des migrants » pour un travail fictif. Ce sursis lui a permis d'atterrir rue de Solferino.

En quittant la tête de SOS Racisme, Malek Boutih a admis que Fodé Sylla – son prédécesseur et ancien député européen – était parti avec une voiture de fonction, et sans rembourser un emprunt de 60 000 francs. Début juin 2005, il avait été entendu dans le cadre d'une enquête sur un trafic de crack, avant d'être relaxé.

Cela n'a pas empêché le Franco-Sénégalais d'être nommé au Conseil économique et social par Jacques Chirac, avant que de filer chez Areva en tant que « chargé de mission pour le développement économique et social de l'Afrique ». **Fabrice Durtal**

SOS Racisme est hors-la-loi

SOS Racisme a reçu 579 000 € de subventions publiques en 2009, alors que le montant des adhésions plafonne à 18 669 €.

Le montant total des dons, adhésions et subventions à SOS Racisme s'élève à 904 596 € en 2009.

Les financements publics

348 000 € du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) et de

l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

80 000 € du ministère de l'Education nationale ; 46 000 € du ministère de la Jeunesse et des Sports ; 40 000 € de la Mairie de Paris ;

35 000 € du Conseil régional d'Ile-de-France ; 30 000 € du Conseil du développement de la vie associative (CDVA), géré par le Haut Commissariat à la Jeunesse.

Au total 579 000 € sont tirés de la poche du contribuable. Soit 64% des recettes de l'association. Contre 18 669 € pour les adhésions

qui représentent 2 % des recettes. Ces montants ne tiennent évidemment pas compte des aides publiques allouées aux sections locales de SOS Racisme...

Hors-la-loi

Le décret n° 2009-540 oblige les associations percevant des dons et/ou subventions d'un montant supérieur à 153 000 € à transmettre leurs données comptables au JO. L'association n'a pas déposé ses comptes pour l'année 2010 et les suivantes, alors que pour la seule année 2011, elle a touché 350 591 € des ministères de l'Education nationale, de la Ville et de la Culture. SOS Racisme est donc hors-la-loi...

Observatoire des subventions www.observatoire-dessubventions.com

Dons, adhésions et subventions 2009	
	Montant
FASILD / ACSE	348 000
PIERRE BERGE	100 000
MINISTERE EDUCATION NATIONALE	80 000
FORD FONDATION	72 724
DONS	61 649
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	46 000
DINER DES PARRAINS	40 170
MAIRIE DE PARIS	40 000
CONSEIL REGIONAL IDF	35 000
CONSEIL DEVELOPPEMENT CDVA	30 000
ADHESIONS	18 669
RIRE CONTRE LE RACISME	16 934
VENTES DE TABLEAUX	10 450
DONS DIVERS	5 000
TOTAL	904 596

L'avis d'un expert

« **C**omme chacun, je suis sidéré par le rapport subventions publiques/total adhésions et dons de 2.69, non compris les aides pour les emplois aidés. 53% de leurs charges d'exploitation sont constituées par les salaires et charges sociales. Ils n'abusent pas au niveau des frais de réception. Contrairement à la CGT, ils dépensent bien tout ce qu'ils reçoivent, et même au-delà, car ils ont des capitaux propres négatifs. » **Didier Maréchal**, commissaire aux comptes.

Harlem Désir ou l'agitateur

Depuis le 28 octobre dernier, Harlem Désir est officiellement le Premier secrétaire du Parti socialiste. A vrai dire, son élection, le 18 octobre, avec 72,5% des voix des militants, n'a pas surpris grand monde. Après tout, il avait déjà été choisi par Jean-Marc Ayrault et Martine Aubry pour succéder à cette dernière.

L'élection n'était plus qu'une formalité. Certains ont même parlé d'élection à la « nord-coréenne » pour qualifier ce qu'ils considéraient, non sans raison, comme une mascarade. Lui-même a si bien compris la bizarrerie de la situation qu'il a promis, une fois élu, de rendre le système un peu moins opaque et un peu plus démocratique.

Il a beau montrer autant de charisme qu'une huître dans ses nouvelles fonctions, sa nomination en aura fait rêver plus d'un. Derrière ce nom presque trop beau pour être vrai se devine l'obsédante musique d'une nostalgie inavouée, celle d'une gauche « morale » aux avant-postes d'un combat forcément indiscutable. Harlem Désir n'est pas un simple apparatchik. Pour tous ceux qui ont connu les années 80, et pour ceux qui en ont entendu parler ensuite, il est l'icône de l'antiracisme, le preux qui a lutté contre la bête immonde.

Pour comprendre le succès de l'ancien président de SOS Racisme, il faut se souvenir de ces années

Le preux qui a lutté contre la bête immonde

1980. La gauche doit alors digérer deux grosses couleuvres : à l'Est, c'est la lente agonie du bloc soviétique et, par contrecoup, du Parti communiste. En France, le tournant de la rigueur, en 1983, met fin aux illusions du socialisme à l'ancienne ; il ne s'agit plus de « changer la vie ». Les vieux repères idéologiques semblent s'effondrer, d'autant plus qu'avec l'affaire de l'école libre, cette même gauche se voit arracher le thème de la liberté.

Il lui reste celui de l'égalité, ou plutôt l'un de ses avatars : l'antiracisme. Cela tombe bien : depuis 1983, le Front national quitte les rivages étriés de l'extrême droite groupusculaire pour devenir un vrai trouble-fête. Au grand dam de la droite parlementaire et surtout au grand scandale de la gauche bien-pensante. Tout est en place pour le « théâtre » antifasciste dont parlera plus tard Lionel Jospin.

Harlem Désir sera le comédien rêvé de ce théâtre. On pourrait même penser à une trouvaille de marketing. Métis à la coupe « afro » portée fièrement, il descend par sa mère d'une famille originaire d'Alsace mais implantée en Ile-de-France depuis trois générations, catholique de gauche (et non juive comme on l'a prétendu), et d'un esclave antillais par son père, Jean-Marie Désir, directeur d'école. Son nom même participe de ce casting de rêve... à tel point

devenu apparatchik

qu'on le prendra d'abord pour un pseudonyme. Il est pourtant parfaitement authentique : la famille paternelle s'appelle Désir depuis l'affranchissement de l'ancêtre en 1834. Quand au prénom, il lui fut donné par son père en hommage aux luttes des Noirs contre la ségrégation aux USA. Pour l'état-civil, il est donc bien Harlem Jean-Philippe Désir, né le 25 novembre 1959, à Paris.

Au tout début des années 1980, Harlem n'est encore qu'un étudiant en philosophie à l'université Paris I. Fils d'une syndicaliste et d'un militant communiste, c'est naturellement qu'il militera aux Jeunesses communistes révolutionnaires (une antenne de la LCR d'Alain Krivine) ainsi qu'à l'UNEF-ID, un parcours somme toute classique où il fera la connaissance de Julien Dray, lequel, en bon trotskyste, s'occupe déjà d'entrisme au PS.

Nous sommes en octobre 1984. Un an auparavant a eu lieu la première « Marche des Beurs », en réaction aux violences urbaines dans les banlieues lyonnaises. On trouve à la tête du mouvement le père Christian Delorme, le fameux « curé des Minguettes ». On s'inspire alors de Gandhi et de Martin Luther King. C'est alors qu'apparaît quasi officiellement le mot « Beur ». Un mouvement émerge donc, mais un mouvement sans unité ni représentant. Quand SOS Racisme entrera en scène, animé par les

deux compères, Dray et Désir, l'association pourra sans encombre s'imposer comme le seul interlocuteur sur la scène médiatique. Elle le pourra d'autant mieux que son positionnement a été soigneusement calibré par Julien Dray. Qu'on se le dise, SOS Racisme est apolitique, du moins officiellement. On occulte soigneusement le passé militant des principaux dirigeants, et notamment celui du président, Harlem Désir, pour apparaître

De SOS au PS

L'ancienne idole de la gauche « morale » a perdu sa coiffure « afro », au profit d'une calvitie plus respectable, les blousons de cuir ont cédé la place au costume-cravate.



▶ le moins partisan possible. Avec un sens certain du marketing, SOS Racisme lancera ainsi ses fameux concerts et surtout, authentique trouvaille, la petite main jaune de « Touche pas à mon pote ». Un message antiracisme simple, voire simpliste, qui rapportera beaucoup.

Les conseillers de Mitterrand n'hésiteront pas à fournir slogans et parrainages prestigieux (BHL, Pierre Bergé, Simone Signoret...) à l'association. Quant à l'argent public, il sera distribué sans vergogne mais non pas sans une arrière-pensée : maintenir la dépendance de l'association à la sacro-sainte subvention.

Harlem Désir est parfait dans sa position de tête de gondole. Pierre Bergé ira jusqu'à le présenter comme « un des moments de

Un emploi fictif de formateur dans une association lilloise

la conscience humaine ». On s'en apercevra notamment lors de l'émission « L'Heure de vérité », le 19 août 1987, où il crèvera l'écran. Mais cette émission marquera aussi pour lui la fin d'un cycle. Devant les caméras, le chouchou des médias prendra un ton plus sérieux, mais aussi plus politique. Nous sommes alors en pleine cohabitation et le président de SOS Racisme commence à quitter les habits du jeune animateur d'association pour revêtir ceux du politicien.

Pour autant, le politicien, grisé par ses succès, commet aussi des erreurs. En 1988, il dénoncera la politique de Michel Rocard, avant de se prononcer, en 1991 contre la première guerre du Golfe. Et puis sa place sur le devant de la scène l'expose à toutes sortes de légèretés, comme celle qui consiste à accepter une rémunération pour un emploi fictif de formateur dans une association lilloise entre 86 et 87. Plus tard, en 1993, l'affaire lui vaudra de la prison avec sursis (18 mois) et une amende de 30 000 francs.

Cette condamnation constitue un tournant : d'une certaine façon, elle sonne la fin de la jeunesse pour Harlem Désir qui a quitté SOS Racisme. Le temps d'un bref passage, assorti d'une gamelle électorale, chez Génération Ecologie, et on le retrouve au PS où il repart de zéro. Le temps de la star est terminé, voici celui de l'apparatchik besogneux. Pendant plus de dix ans, l'ex-icône de l'antiracisme va quitter le devant de la scène, échouant régulièrement à se faire élire sur son seul nom. Il faudra le scrutin de liste pour qu'il entre finalement au Parlement européen en 1999.

Surtout l'ancien trotskyste a appris à se taire, à suivre la ligne du parti : l'agitateur est devenu un parfait apparatchik grisâtre, de l'espèce besogneuse. Son plus grand fait d'armes sera l'organisation des primaires socialistes, en prélude à la présidentielle de 2012. Le poste de Premier secrétaire l'en récompensera.

Guirec Le Guen

Le pactole des associations d'aide aux clandestins

Jean-Paul Gourévitch, spécialiste de l'Afrique et des migrations, est l'auteur de plusieurs études sur le coût de l'immigration en France pour **Contribuables Associés**. Il estime le montant des aides accordées aux associations d'aide aux immigrés clandestins à **220 millions d'euros par an**.

« En dehors des subventions accordées directement aux associations d'aide aux migrants en situation irrégulière (20 millions € selon le ministre de l'Intérieur) comme par exemple les interventions de la Croix-Rouge dans les zones d'attente et des appels d'offres visant les centres de rétention (...), l'Etat et les collectivités locales participent au financement d'associations de défense des migrants mais aussi d'organismes nationaux (RESF⁽¹⁾, SOS Racisme, MRAP, GISTI⁽²⁾, Ligue des

droits de l'homme) ou de partis politiques de gauche engagés dans cette lutte, par exemple pour la régularisation des sans-papiers. Ces organisations sont en effet touchées, comme d'autres, par la contraction du bénévolat, la diminution du nombre de leurs militants et la nécessité d'avoir des permanents salariés pour faire face à des tâches toujours plus lourdes, ce qui les conduit à dépendre pour leur survie de subventions ou du succès des actions en justice qu'elles impulsent. Quelle est la part qui

relève de l'aide aux migrants irréguliers par rapport à celle due aux migrants en situation régulière ? Il est impossible d'avancer un chiffre précis, d'autant plus que certaines associations reçoivent une enveloppe globale et d'autres ne sont financées que pour des projets précis.

Nous pensons toutefois que, dans le contexte de conflit actuel entre l'Etat et les immigrationnistes, lesquels sont soutenus par de nombreuses collectivités territoriales, la plus grande partie des quelque 300 millions attribués est dirigée vers les migrants en situation irrégulière. Nous inscrivons volontiers 200 millions d'euros dans ce cadre, ce qui, avec les 20 déjà comptabilisés, nous donne un total de 220 millions d'euros. ▶▶

⁽¹⁾ RESF : Réseau Education Sans Frontières

⁽²⁾ GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés.



Jacques Bompard : « Il est temps de se pencher sur les comptes d'associations »

temps de se pencher sur comme SOS Racisme »



Retrouvez l'interview sur

www.lecri.fr

Propos recueillis par DIDIER LAURENS

Jacques Bompard, le député du Vaucluse, maire d'Orange et président de la Ligue du Sud, demande la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les associations antiracistes vivant des subventions publiques. Face au développement du racisme anti-Blanc et au déni de réalité de certaines associations antiracistes, le député estime qu'il devient nécessaire de se pencher sur le fonctionnement de la lutte contre le racisme en France.

Les associations antiracistes profitent-elles de subventions publiques ?

Oui, et dans une large mesure. Une commission d'enquête parlementaire devrait faire la lumière

Les subventions assurent une clientèle aux élus

à ce sujet. Je vais vous citer quelques exemples : en 2012, les associations dépendant de la mission « Intégration et accès à la nationalité française » ont vu leurs subventions passer de 11,5 millions à 42 millions €, celles affectées aux associations dépendant de la mission « Développement solidaire et

immigration » ont progressé de 50% en passant de 6,9 millions à 9,3 millions €. Il est temps de se pencher sur le fonctionnement de la lutte contre le racisme en France et notamment sur le financement d'associations de type SOS Racisme qui ne font, par ailleurs, rien pour lutter contre le racisme antiraciste. De plus, SOS Racisme et d'autres ne publient pas leurs comptes. C'est anormal. Les Français ont le droit de savoir qui vit de quoi et comment on utilise l'argent public.

Quelle est l'attitude des collectivités locales quant au financement d'associations comme SOS Racisme ?

Elles les subventionnent largement. Chaque année, il se crée de nouvelles associations de défense de ceci, de cela. Beaucoup d'entre elles vont chercher des subsides locaux et les obtiennent. Les élus préfèrent les financer pour éviter d'être mis en cause et y voient aussi le moyen de s'assurer un réservoir de voix.

Pensez-vous que les subsides publics devraient être réservés aux associations bénéficiant d'une « certification » ?

Je pense que la bureaucratie française est déjà très lourde et que l'obtention d'une certification serait aussi une occasion de tricher.

La meilleure formule consisterait plutôt à ce que les associations comme le DAL (lire page 33), SOS Racisme... n'emploient pas de salariés mais uniquement des bénévoles. Ainsi, elles n'entreindraient pas de permanents qui sont souvent grassement payés. On l'ignore, mais les salaires que les associations versent à leurs permanents, à fonction équivalente, sont généralement plus élevés que dans le privé !

Historiquement, qu'est-ce qui explique que ces associations aient pris un tel pouvoir ?

Beaucoup d'associations sont des structures politisées qui militent en faveur du politiquement correct. Peu à peu, leur rôle s'est institutionnalisé et certaines revendiquent aujourd'hui une sorte de magistère moral. Certaines ont même obtenu le droit de défendre et d'aider les hors-la-loi sans qu'elles puissent être incriminées pour cela, notamment dans le cas de l'assistance aux clandestins. Ces associations se sont placées en état d'impunité avec l'appui de députés pourtant chargés de faire appliquer les lois de la République. Le pire est que quand on parle avec ces députés en privé, ils ne sont pas dupes. Mais, la plupart votent ces textes comme un seul homme, qu'ils soient de droite

ou de gauche. Si le discours diffère entre le PS et l'UMP, dans les faits, la politique qu'ils mènent, une fois au pouvoir, est la même.

Pourquoi les médias ne critiquent-ils pas ce système ?

Parce que les médias, les politiques et les associations font partie du même ensemble. Du même système. Il y a des intérêts communs, des collusions idéologiques. Un de vos confrères a récemment indiqué que 85% des journalistes se disent de gauche et que les 15% restant, se cachent. Ces chiffres expliquent pas mal de choses, non ?

Député-maire

Né en 1943, Jacques Bompard est le fils d'un officier de l'armée française et d'une ouvrière. Docteur en chirurgie dentaire, il est maire d'Orange depuis 1995. Il a été élu député du Vaucluse en juin 2012 avec 58,77 % des voix.



VITE! DES SUBVENTIONS
OU JE FAIS TOUT SAUTER!



Elles menacent nos libertés

Elles n'aiment pas plus les fumeurs que les automobilistes. Elles donnent la chasse aux pensées alternatives comme aux logements vides. Sous couvert d'aide aux « plus démunis », aux « mal-logés » ou aux victimes de supposées sectes, elles entendent asseoir leur domination idéologique en présentant leurs choix de société comme seuls légitimes. Ces donneuses sont aussi des pleureuses ultra-subventionnées qui, pour préserver leurs intérêts et conserver leurs prébendes, n'ont de cesse de sucer la moëlle du contribuable. Elles se nomment UNADFI, DAL ou Jeudi Noir. Ces associations sont les grandes prêtresses du politiquement correct, les ayatollahs de la pensée unique, et elles comptent bien vous réédifier !

Elles menacent nos libertés

Les associations de mal-logés squattent le budget de l'Etat

Avec la loi Dalo (Droit au logement opposable), l'Etat a fourni à des associations comme le DAL un pied de biche avec lequel forcer le coffre-fort des finances publiques.

En prônant la réquisition de locaux vides destinés à loger les sans-abris, Cécile Duflot, « la ministre des squats » comme la surnomme l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, prend soin de ne pas se couper de sa (maigre) base électorale, dont le DAL (Droit au Logement) et le comité Jeudi Noir font partie. Peu après que l'ex-secrétaire nationale des Verts eut louangé les réquisitions immobilières, Jeudi Noir et le DAL ont organisé un « city tour » des bâtiments vacants de la capitale avec un mot d'ordre : « Haro sur les logements vides ! ».

Cette coïncidence n'est pas un hasard. Il y a collusion entre Jean-Baptiste Eyraud, « Babar » pour les intimes, le porte-parole du DAL et l'actuelle ministre du Logement. Quand elle était dans l'opposition, Cécile Duflot n'a pas manqué une occasion de soutenir les squatters de Jeudi Noir, proches de sa formation politique. Ministre, elle continue de marcher avec eux main dans la main, fidèle à l'effet pastèque : vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur.



Cécile Duflot ou l'effet pastèque : vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur.

Les mal-logés, c'est le cœur du programme de la ministre des squats. Surtaxation des plus-values immobilières, doublement du livret A, augmentation de 20 à 25 % de la proportion de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), pénalités multipliées par cinq pour les communes récalcitrantes, taxe sur les logements inoccupés en hausse, relèvement des pénalités financières sur les logements vacants : tout ça pour quoi ? Tout ça pour le logement social !

Du DAL au Dalo

Les mal-logés représentent une charge budgétaire croissante. Selon un rapport parlementaire de 2012⁽¹⁾, l'Etat finance déjà 82 890 places d'hébergement en France, dont 18 919 en centres d'urgence et 15 500 à l'hôtel. Ces nuitées hôtelières ont coûté près de 100 millions € au contribuable durant la seule l'année 2010 et l'Etat y recourt de plus en plus fréquemment, malgré des finances publiques à sec. L'addition continuera à

monter : selon la Fondation Abbé-Pierre, 1,2 million de personnes demandent un logement social. Comment en est-on arrivé là ? La récession a joué son rôle. L'immigration aussi. Chaque année des dizaines de milliers de migrants, sans ressources et sans travail, viennent s'empiler en France. Beaucoup sont en situation irrégulière.

Protégée des associations comme le DAL, les Enfants de Don Quichotte, le collectif Jeudi Noir, la Fondation Abbé-Pierre, ATD Quart Monde et bien d'autres, une partie de cette population est en droit de réclamer un logement à l'Etat français. En 1986, alors Premier ministre, Jacques Chirac avait fait voter la suppression de la loi de 1948 permettant aux personnes défavorisées de se loger dans les grandes agglomérations. Une fois Président, il a tenu à se racheter en faisant voter la loi Dalo (mars 2007). Ce cadeau empoisonné n'a pas fini de distiller ses effets.

La loi spécifie que le droit au logement est garanti par l'Etat. Peuvent en profiter les personnes ne pouvant accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant, celles qui sont dépourvues de logement, ou qui résident dans une structure d'hébergement...

La loi reconnaît par ailleurs aux personnes accueillies dans un hébergement d'urgence le droit d'y rester jusqu'à ce que leur soit proposée une place en hébergement stable ou un logement adapté à leur situation.

Si, malgré l'avis de la commission



C'est à Jacques Chirac que l'on doit la loi Dalo votée en mars 2007.

⁽²⁾ Rapport d'« évaluation de la politique publique de l'hébergement des personnes sans domicile » pour le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, novembre 2011.

de premier recours, le relogement n'a pas lieu, le demandeur peut engager un second recours devant une juridiction administrative, l'Etat pouvant être condamné à payer une astreinte !

Pour monter leurs dossiers, les déshérités disposent d'associations agréées et subventionnées par l'Etat. Certaines, comme le DAL ou les Enfants de Don Quichotte affirment que la mise à disposition de logements publics ou semi-publics est insuffisante. Elles militent pour la mise en chantier de palanquées d'immeubles sociaux, par exemple pour abriter ces familles maliennes dont les boubous traînent sur les trottoirs parisiens depuis des mois.

Par ici la bonne soupe

La masse croissante des mal-logés est devenue un fonds de commerce pour les associations spécialisées.

Elles ont applaudi lorsque Jacques Chirac a réquisitionné un millier de logements en 1995, en oubliant que le coût de cette réquisition, d'une durée de cinq ans, a dépassé les 80 millions €, dont une bonne partie à la charge de la collectivité.

Selon la Cour des comptes ⁽²⁾, le coût d'hébergement lié aux réquisitions revient à 11 450 € par an et par personne à l'Etat contre 8 500 € dans le cadre d'un hébergement d'urgence. Qui paie la différence ? Les contribuables.

Ce surcoût, les militants associatifs s'en soucient comme de la fabrication de leur premier cocktail Molotov. Ce qui les intéresse ce

sont les actions spectaculaires, bien relayées par les médias.

Ce fut le cas, lorsque l'association Macaq (*lire page 62*) et le DAL occupèrent, en 2007, un immeuble situé rue de la Banque avec Julien Bayou, membre d'Europe Ecologie Les Verts, comme meneur de jeu. Ces activistes furent sur toutes les chaînes de TV lors des opérations menées dans le Marais, avenue Kléber ou encore dans un immeuble d'Axa situé avenue Matignon. A chaque fois, les associations menant la danse ont reçu le soutien de politiques issus de la gauche caviar comme Jack Lang, Anne Hidalgo et l'indécrottable Cécile Duflot...

Au centre de toutes les coteries, il y a le DAL. Le DAL c'est le chou-chou des médias, des hommes politiques (Verts, PS, PC) et du show-biz : Guy Bedos, Lambert Wilson, Albert Jacquard, Josiane Balasko, Bénabar ou encore Carole Bouquet servent périodiquement de porte-voix à cette association, avant de repartir vers leurs quartiers résidentiels. Côté clergé, l'Abbé Pierre a aussi été le compagnon de route de cette association créée en 1990. Monseigneur Gaillot a pris la suite. L'association compterait environ 6 000 adhérents, répartis entre Paris et une trentaine de comités dans les provinces. Elle organise notamment des stages de formation centrés sur l'outillage juridique et technique du droit au logement. Cette formation ayant reçu l'agrément « éducation populaire », le DAL profite des subventions du ministère de l'Education/



Soutien

Suite à l'occupation, le 7 janvier dernier, d'un immeuble de 2 000 m² à Paris, la vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge du logement, Emmanuelle Cosse a réaffirmé son soutien au DAL et à Jeudi Noir.

FNDVA (fonds de développement de la vie associative).

Ce « syndicat de lutte », comme il se définit, se partage avec la Confédération générale du logement (CGL), une rétribution annuelle de 17 560 €, au titre de sa participation à la commission de concertation locative du patrimoine de l'office HLM, révèle *L'Express* en 2009. De même, le DAL occupe un siège (non rémunéré) au sein du conseil d'administration de l'office HLM.

Le DAL fait partie des associations d'intouchables. Après avoir monté plusieurs centaines de tentes sur la place de la Bourse, il a d'abord été condamné, en novembre 2008, à 12 000 € d'amende pour avoir « embarrassé la voie publique » puis a finalement été relaxé en appel.

Récemment, l'association, dont les manifestations dépassent rarement 200 personnes, a demandé la réquisition de 100 000 logements vacants et lancé une pétition en ligne sur son site Internet. Les Français ne suivent pas : elle rassemblait à peine 5 000 signatures à la mi-janvier 2013.

Autre association en pointe, Les Enfants de Don Quichotte médiatisée par les frères Legrand, proches des milieux du cinéma, tous deux engagés dans la lutte contre la peine de mort.

C'est Augustin le plus médiatique des deux frères qui a organisé « une nuit solidaire » pour le logement en 2008, en fédérant diverses associations (ATD Quart Monde, Emmaüs...).

Squats gauche caviar

Là aussi, entre deux pince-fesses, le show-biz a suivi : la manifestation a été parrainée par le cinéaste Mathieu Kassovitz, soutenue par Costa-Gavras ou encore l'acteur Jean Rochefort.

Difficile de connaître les ressources dont dispose cette association qui revendique 15 000 sympathisants. Le nombre de ses adhérents n'est pas communiqué et le montant des dons qu'elle collecte, non plus. Quant aux subventions publiques récoltées, mystère et boule de gomme.

Parmi les associations les plus



remuantes, il faut également citer le Collectif Jeudi noir, le roi incontesté du squat BCBG. Né en octobre 2006, c'est ce collectif qui a ouvert le « ministère de la Crise du logement » dans un immeuble squatté rue de la Banque à Paris, près de la Bourse, en collaboration avec l'incorruptible DAL. Depuis, le collectif a mené plus d'une dizaine d'opérations en cinq ans.

Plus haut de gamme que les squatters du DAL, ceux de Jeudi Noir sont des militants socialement intégrés, proches

Usurpateurs

En février 2011, lors d'une manifestation de Jeudi Noir pour la « libération du Gabon » menée devant l'un des immeubles du président Ali Bongo, les interpellations ont révélé que la plupart des manifestants n'étaient pas des « mal-logés » mais des fonctionnaires, des assistants parlementaires et des journalistes.

des Verts ou du PS. Pour ces activistes BCBG, le mieux est d'occuper des bâtiments situés dans les beaux quartiers parisiens, à titre symbolique, bien sûr...

Impossible de terminer ce tour de table associatif sans évoquer la Fondation Abbé-Pierre. Elle a récemment rendu un document à Cécile Duflot afin de résorber la pauvreté en France. Parmi ses préconisations, « l'interdiction de toute remise à la rue des personnes accueillies dans les 20 000 places d'hébergement ouvertes à la fin de l'hiver », 20 000 nouvelles places (dont 50 % issues du privé), 5 000 places pour les demandeurs d'asile...

Ambitieux, ce rapport esquivait toute évaluation financière de son programme. Pourquoi l'évaluer ? Dieu y pourvoira et, si ce n'est pas le cas, ce sont les contribuables qui paieront ! **Didier Laurens**



Quand Droit des non-fumeurs nous pompe notre blé

Au mois de février 2010, l'association Droit des non-fumeurs (DNF) a su faire parler d'elle via une affiche des plus contestables. Un(e) ado avec une cigarette, à genoux devant un adulte bedonnant, dans une position plus qu'équivoque. C'est tout ce qu'avait trouvé DNF pour expliquer que le tabac c'est mal et que fumer c'est pas bien... Cette campagne a finalement été retirée, tout le monde l'ayant trouvé « inappropriée », selon l'euphémisme du ministère de la Santé de l'époque, Roselyne Bachelot. Nadine Morano, alors secrétaire d'Etat à la Famille, s'était dit profondément choquée par cette campagne, « à l'heure où l'on lutte contre

la pédopornographie ». La publicité était destinée à être diffusée dans les bars, restaurants, boîtes de nuit fréquentées par les jeunes.

Coquille vide

Car pour Gérard Audureau, le président de l'association : « *Un poumon qui est en train de se dégrader, ça ne parle pas [aux jeunes]. Utiliser l'acte sexuel est un moyen de retenir leur attention (...)* On ne fait pas passer ce message pour les gens beaucoup plus âgés, qui voient un vieux relent de judéo-christianisme d'acte absolument répréhensible ».

Et il faut croire que le mauvais goût paye. Selon les comptes annuels publiés au Journal officiel, Droits des non fumeurs est une

association loi de 1901 qui reçoit d'abondantes subventions (publiques dans leur quasi totalité ?) : 214 706 € en 2010 et 257 412 € en 2011 pour 2 645 € de dons et 2 385 € de cotisations... Droits des non fumeurs serait-elle une coquille vide ? L'association, qui communique sur son site Internet la répartition de ses ressources en 2008 n'en fait pas vraiment mystère : « *Le soutien financier de nos adhérents est symbolique* ». Les dons et cotisations comptaient pour moins de 1 % des ressources de DNF cette année-là, contre 22 % pour les aides du ministère de la Santé et de l'Institut National du Cancer – qui est une agence de l'Etat.

Jean-Baptiste Leon

L'UNADFI n'est pas sectaire

L'Union nationale des associations de défense de la famille et de l'individu, association antisectes, vit de l'argent du contribuable : elle est subventionnée à 97 % !

L'UNADFI s'est signalée l'année dernière lors de la condamnation par la cour d'appel de Paris des deux principales structures françaises de l'Eglise de Scientologie pour « escroquerie en bande organisée ». Nous n'avons aucun jugement à porter sur le fond de cette affaire. Ce qui nous importe aux *Dossiers du Contribuable*, c'est l'utilisation de l'argent public. Et en la matière, il semble bien que l'UNADFI fasse son beurre avec notre argent. Des calculs effectués à partir des rapports financiers de l'association permettent de déterminer qu'entre 1996 et 2006, 95,75 % des ressources de l'association provenaient de fonds publics. Et pour la seule année 2006, l'UNADFI était subventionnée à 97,14 %, moins de 3 % de ses ressources provenant des cotisations et donations (l'association ne compterait que 290 membres actifs selon



Chouchou de la République

L'Etat aurait-il fait de cette association son bras armé contre la liberté de conscience et d'opinion ?

certaines sources) : 11 078 € pour 398 019 € de subventions ! Et on ne voit pas pourquoi cela aurait changé aujourd'hui... En effet, si nous n'avons pas connaissance des rapports d'exploitation de l'UNADFI entre 2007 et l'année 2012, il appert cependant dans le récent document budgétaire consacré à l'« effort financier de l'Etat en faveur des associations » (le fameux « jaune ») que l'association a touché 251 414 € de subventions en 2011 de la part de cinq ministères différents. Les généreux donateurs étant : la Défense (2 000 €, au titre du programme de « soutien de la politique de la défense », *sic*), le ministère des Solidarités et de la cohésion sociale (104 000 €), les services du Premier ministre (50 000 €), l'Education nationale (deux subventions pour, notamment, la formation des bénévoles, 75 414 €) et le ministère du Travail

A quoi sert l'UNADFI ?

La loi du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association se voulait en rupture complète avec la traditionnelle méfiance de la République à l'égard de toute coalition hors du

contrôle des pouvoirs publics. Cette loi libérale permet aux citoyens associés de marquer leur indépendance vis-à-vis des puissances administratives. L'intérêt d'une association

est qu'elle soit fondée, soutenue et financée par ses membres. Cet auto-financement est le signe de sa légitimité. Une association qui « marche », peut se passer de subventions : les

avec l'argent public

(20 000 € versés via la ligne budgétaire du ministre lui-même, Xavier Bertrand à l'époque, au nom de l'« accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi »...).

Le blé en herbe

Encore plus étonnant, l'UNADFI a touché de l'argent du CNASEA (le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), et notamment 30 436 € en 2006. Quel peut donc être le rapport entre l'agriculture et la lutte antisectes ? L'insecticide Gaucho peut-être, qui aurait une incidence sur le comportement sectaire des adorateurs de l'oignon chers à Serge de Beketch, ou plus sûrement, le blé en herbe ? L'UNADFI regroupe et coordonne les 29 ADFI (Associations de défense de la famille et de l'individu) du territoire français. Leur objet est « l'information sur le phénomène sectaire, la prévention et l'aide aux victimes ». L'UNADFI, centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires a été fondée en 1982.

L'association est reconnue d'utilité publique depuis 1996. Au regard des subventions qu'elle touche, ne serait-il pas plus juste de requalifier l'UNADFI en « association d'utilité étatique » ?

Le « Guide des associations » de la Documentation française nous apprend qu'« aucun texte ne définit ni le contenu, ni les critères de l'utilité publique », mais en pratique certaines conditions sont requises, dont l'obligation pour l'association de compter au moins deux cents

Quel rapport entre l'agriculture et la lutte antisectes ?

membres. Mais surtout, « les cotisations de ses membres, et éventuellement les produits dégagés par son activité, doivent en principe représenter la moitié de son budget ; ses ressources ne doivent pas dépendre majoritairement de subventions publiques. » On a vu que c'est loin d'être le cas de l'UNADFI.

Jean-Baptiste Leon

membres cotisent tant que l'association leur paraît utile. Mais à quoi sert l'UNADFI ?, alors que de l'aveu même de sa présidente, Catherine Picard (ancien député PS de l'Eure), on ne peut définir ce qu'est une secte : « Nous avons,

en accord avec l'ensemble des parlementaires qui travaillent sur le sujet, décidé de dire qu'il ne faut pas définir. Parce que la définition du terme secte, qui, en France, n'est pas défini juridiquement, permettrait aux mouvements sectaires

de sortir du cadre de la définition ».

Au regard de cette non-définition, toute association, tout groupe de pensée est une secte en puissance : la porte est ouverte à toutes les dérives. Y compris pour notre porte-monnaie. **J.-B. L.**

Sécurité routière : surveiller

Instrumentalisées par l'Etat, les associations de prévention routière réclament toujours plus de sanctions, ce qui fait les choux gras de Bercy et d'un quarteron d'industriels.

Finira-t-on par fusiller sur le bord des routes les conducteurs pris en excès de vitesse ? On en prend le chemin. Depuis 2003, année de l'installation du premier radar automatique dans l'Essonne, l'arsenal répressif se durcit régulièrement. Les radars sont devenus des percepteurs d'appoint. Ils ont fait entrer 630 millions € dans les caisses de l'Etat en 2011 et plus de 700 millions € en 2012. En 2011, 5,6 millions d'excès de vitesse ont été sanctionnés par un retrait de points. Dix fois plus qu'en 2002. Selon une enquête du magazine *Autoplus*, 66 % de ces radars sont placés dans des zones non accidentogènes avec, en moyenne, un radar tous les 1 000 kilomètres sur les routes secondaires (85 % des victimes) contre un tous les

Les amendes remplissent les poches de l'Etat, leur principal donateur

40 kilomètres sur autoroute (5 % des victimes). Qu'importe ! Réprimer la vitesse pour la vitesse est un prétexte qui enrichit pas mal de monde. A commencer par

(1) Jean-Luc Nobleaux est l'auteur de « Radars le grand mensonge » (Editions Tatamis, 235 p., 17,10 €).

« Les taxes sur l'automobile et les amendes liées à la conduite sont en train de devenir une sorte d'impôt sur le revenu bis », constate Jean-Luc Nobleaux, auteur d'un livre à succès sur les radars (1).

Pour faire monter la mayonnaise, l'Etat dispose de plusieurs associations qu'il tient en laisse. Réprimer est devenu la raison de vivre de ces ligues routières qui accaparent les tribunes médiatiques et ne souffrent pas la contradiction. Parfait exemple de machine à punir, la Ligue contre la violence routière (LCVR) est dirigée par Chantal Perrichon, une fonctionnaire du CNRS. Sa bête noire, c'est la vitesse. Invitée dans tous les débats consacrés au sujet, elle réclame inlassablement une répression accrue. Comme dans les séries américaines, où il y a toujours un bon et un mauvais flic, elle a choisi le rôle du « bad cop » et y prend manifestement du plaisir. Favorable à l'interdiction des avertisseurs de radars et au retrait des panneaux les signalant, hostile à tout assouplissement du per-

mis à point, elle demande maintenant des cinémomètres spécifiques pour contrôler la vitesse des deux roues remontant les files de voitures !

La Prévention Routière est une autre machine associative sur laquelle le gouvernement peut compter quand il s'agit d'étriller les conducteurs.

et punir

Financée par les compagnies d'assurance et l'Etat, elle dispose d'un budget de plus de 17 millions €. A l'origine, elle bénéficiait d'une bonne image auprès des conducteurs qui payaient leur écot pour obtenir l'amélioration de l'infrastructure routière. Ces temps sont révolus ! C'est moins l'intérêt des conducteurs que celui des assureurs qui préoccupe cet organisme dont le siège est situé avenue Hoche, l'un des arrondissements les plus cotés de Paris. Il ne faut plus l'appeler « Prévention » Routière mais « Répression » Routière, raille un des spécialistes du secteur. Cette méga-tirelire engloutit l'argent versé par les sociétés d'assurance et l'Etat tout en profitant de la manne des stages de récupération de points. « Cette association est une véritable usine à fric qui n'est pas contrôlée : à qui profite le gras ?, poursuit Jean-Luc Nobleaux et pour quels résultats ? Qui évalue les actions de la Prévention Routière ? Personne ! »

Tous complices

La Prévention Routière comme la LCVR constituent les faux-nez d'une formidable machine à engranger des euros. Les douze millions de points de permis qui ont sauté en 2011 rapportent gros. L'Etat capte une partie des sous, les collectivités locales une autre et le reste tombe dans les caisses de l'AFITF, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France. En 2009, la Cour des comptes a demandé



la suppression de cette administration opaque dont elle a épinglé la gestion.

Paradoxalement, les retraits de points constituent une corne d'abondance pour des associations de défense des automobilistes qui se sucent avec les stages de récupération. Chaque année, plus de 300 000 conducteurs suivent un stage facturé en moyenne 250 €. Pour l'essentiel, ce pécule est partagé entre 400 sociétés. Elles en vivent grassement. Contrairement à l'Allemagne, où les conducteurs sont défendus bec et ongles par leurs associations, les organismes tricolores (Automobile Club Association, Automobile Club de France...) ne font pas grand chose. Seule la Fédération Française des

ANTA1

L'agence nationale de traitement automatisé des infractions est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elle a mis en place le procès-verbal électronique en 2012.

▶ Motards en Colère, fidèle à sa vocation initiale, défend ses adhérents. Pour le reste, circulez, il n'y a pas grand chose à voir.

Flash business

Les fabricants de radars sont les autres grands gagnants du bonneteau de la sécurité routière. Ce marché est estimé, au bas mot, à 200 millions € annuels. On recense aujourd'hui environ 1 400 radars « pédagogiques », 2 200 radars fixes, 83 radars « discriminants » (qui permettent de différencier les catégories de véhicules), 700 radars feu rouge, 933 radars mobiles et huit radars de passage à niveau. Les radars tronçons vont se généraliser, les dispositifs embarqués suivront. Aujourd'hui dans l'hexagone, ce n'est plus le bon sens, mais les radars qui sont la chose la mieux partagée du monde !

Comme par hasard, ce marché profite surtout à des industriels

Boulard qui, dans un livre consacré au business des radars⁽²⁾, explique : « A raison de 400 PV par jour à 90 € l'unité en moyenne, une cabine réalise en soixante-douze heures un chiffre d'affaires de 108 000 € ».

Une cabine de première génération facturée 100 000 € était donc amortie en trois jours... Pas étonnant que depuis ces industriels aient tenu à rester dans la course !

Même si le gouvernement semble reculer un peu, les fabricants d'éthylotests seront les prochains bénéficiaires du grand cirque de la sécurité routière. Plus de 30 millions de véhicules sont à équiper. Pour imposer ces « ballons », les fabricants ont utilisé un faux-nez. Une association baptisée « I-Test ». Principaux bénéficiaires de l'opération, la société Contralco, le plus gros fabricant français d'éthylotests à usage unique, sûre d'écouler des millions de testeurs chimiques vendus environ 1,5 € pièce. Et le fabricant « Ethylo », spécialisé dans la construction des bornes que l'on trouve par exemple dans les boîtes de nuit et qui va diversifier sa production avec des appareils mono-usage. Les prochains élus seront les industriels chargés de fabriquer des brideurs de vitesse pour les voitures et les camionnettes. Ces appareils, dont la LCVR demande la généralisation, peuvent imposer le respect des vitesses autorisées grâce à un GPS couplé à l'appareil. Que se passera-t-il si le conducteur doit doubler rapidement pour s'extirper d'une situation

proches de l'Etat. Depuis 2003, année où le préfet Bartolt lança le premier appel d'offres des 100 premiers flasheurs automatiques, c'est la Sagem associée à Atos Origin (Informatique) à Asphéria (courrier) et Positive (Photo numérique) qui décrochèrent le pompon.

Une affaire juteuse explique Denis

⁽²⁾ Denis Boulard est l'auteur de « Radar Business » (First Edition, 160 p., 12 €).

Manuel Valls a réactivé le Conseil national de la sécurité routière

dangereuse ? Cet aspect de la sécurité routière n'intéresse pas les ayatollahs du tout répressif.

Une vis sans fin

Quand le gouvernement a besoin de lever un peu plus d'impôt via ladite sécurité routière, la méthode est toujours la même : il réunit une commission d'experts, pour la plupart des fonctionnaires, quelques faux-nez associatifs et tout ce petit monde concocte de nouvelles mesures afin de lever plus d'amendes.

Ce n'est pas le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), en sommeil depuis 2008 et relancé par Manuel Valls en novembre 2012, qui changera la donne. « Tous les moyens (...) qui permettent de lutter contre l'insécurité routière seront renforcés », a-t-il prévenu. Les conducteurs doivent s'attendre à être saignés à blanc.

La proposition faite par certains parlementaires de sanctionner les petits excès de vitesse, inférieurs à 10 km/h sans retrait de points afin de distinguer chauffards et conducteurs distraits a déjà été rejetée par Armand Jung, député PS du Bas-Rhin et nouveau patron du CNSR, qui estime que ce « serait un très mauvais signal donné aux automobilistes ».

En revanche, l'idée de baisser la vitesse de 10 km/h sur autoroute, demandée par la LCVR, fait son chemin. Les radars placés sur les autoroutes vont crépiter jour et nuit ! Bien sûr, le nombre de morts sur autoroute est très faible – environ 100 conducteurs par an – et



© DR

l'essentiel des sinistres intervient sur le réseau secondaire. Qui s'en soucie ?

L'allourdissement des sanctions fait aussi le bonheur des fabricants d'avertisseurs de « zones de dangers » comme Coyote qui réalisera un chiffre d'affaires de 80 millions € en 2012. Les avocats spécialisés dans le droit routier sont également gâtés. Ils facturent, en moyenne, leurs services de 1 000 € (tribunal de police) à 2 000 € (correctionnel). La multiplication des litiges leur assurera des honoraires en rab.

Bien sûr, le revers de cette sur-répression, c'est une sur-délinquance (conduite sans permis, trafic de points, agressions envers les forces de l'ordre...) qui représente désormais un tiers de l'activité des tribunaux correctionnels. Mais cet embouteillage-là n'a aucune importance puisque c'est le contribuable qui finance le fonctionnement de la justice. En voiture ! **Didier Laurens**

Mortalité routière

« La baisse de la mortalité routière n'est pas liée aux radars car depuis décembre 1961 elle suit une courbe constante qui est de moins 6 % par an. Il y a eu une forte baisse du nombre de morts en 2002, soit un an avant l'installation du premier radar. »

Denis Boulard

Bernard Darniche : « Les routières dégoulinent

associations de sécurité de subventions »

Entretien avec Bernard Darniche, champion automobile (87 victoires dont sept en Championnat du Monde et cinq sur le Tour de Corse), Président de l'association « Citoyens de la Route » qui fonctionne uniquement avec des fonds privés.



Pourquoi les associations de sécurité routière disposent-elles d'une telle puissance en France ?

La plupart de ces associations sont instrumentalisées par les pouvoirs publics dont elles constituent en quelque sorte le bras armé.

La particularité française tient notamment au fait qu'elles ne sont pas un contre-pouvoir, contrairement à l'Allemagne, où les associations de défense des automobilistes, qui jouent vraiment leur rôle, rassemblent 27 millions de conducteurs. En France, les associations de défense des usagers de la route se partagent surtout le pactole financier produit par les stages de récupération de points. La défense des conducteurs passe après.

Pourquoi les associations demandent-elles constamment des sanctions plus lourdes ?

Parce qu'elles font ce que demandent les pouvoirs publics, à qui ce système rapporte de plus en plus d'argent.

Dans les années 70, les politiques ont été conseillés par des technocrates qui avaient bien compris que la sécurité routière était un message facile sur lequel il était possible d'obtenir des résultats concrets. Les associations affirment aujourd'hui que la

diminution de la vitesse et la multiplication des radars sont à l'origine de ces bons résultats. C'est faux. La vitesse n'arrive qu'en 7^e position. Ce sont d'abord les efforts des constructeurs automobiles, l'amélioration des infrastructures routières /autoroutières ainsi que les progrès de la médecine d'urgence qui ont fait chuter la mortalité.

Sur l'ensemble du réseau autoroutier français, bien entretenu, on n'a recensé que 133 morts en 2011, dont beaucoup d'accidents dus à l'endormissement. Malgré cela, la Ligue contre la violence routière demande par exemple que la vitesse soit à nouveau réduite de 10 km. C'est de la folie !

De quoi vivent les associations de prévention routière ?

Contrairement à Citoyens de la Route, l'association que je préside et qui fonctionne uniquement avec des fonds privés, elles sont gavées de subventions diverses. Ainsi, la Prévention routière, financée par les assureurs et l'Etat, est riche comme Crésus. D'autres associations, comme la Ligue contre la violence routière, sont dirigées par des fonctionnaires.

Le coût de la sécurité routière pour les contribuables ne s'arrête pas aux subventions. Il faut y ajouter le prix de la collecte des impôts et des taxes diverses liées

à l'automobile, le temps que les forces de l'ordre consacrent aux contrôles routiers ainsi que les efforts que la défiance supportée par les automobilistes occasionne sur le PIB : les conducteurs utilisent moins leur voiture qu'avant. En dix ans, le kilométrage moyen a baissé de 5000 km. Fini les week-end à la campagne, les sorties au restaurant...qui faisaient tourner l'économie locale. Aujourd'hui, conduire est devenu une épreu-

Cela arrange pas mal de monde et fait vivre énormément de parasites

ve, alors on reste chez soi. Pour le pays, la perte de substance économique est considérable.

Comment faire évoluer cette situation ?

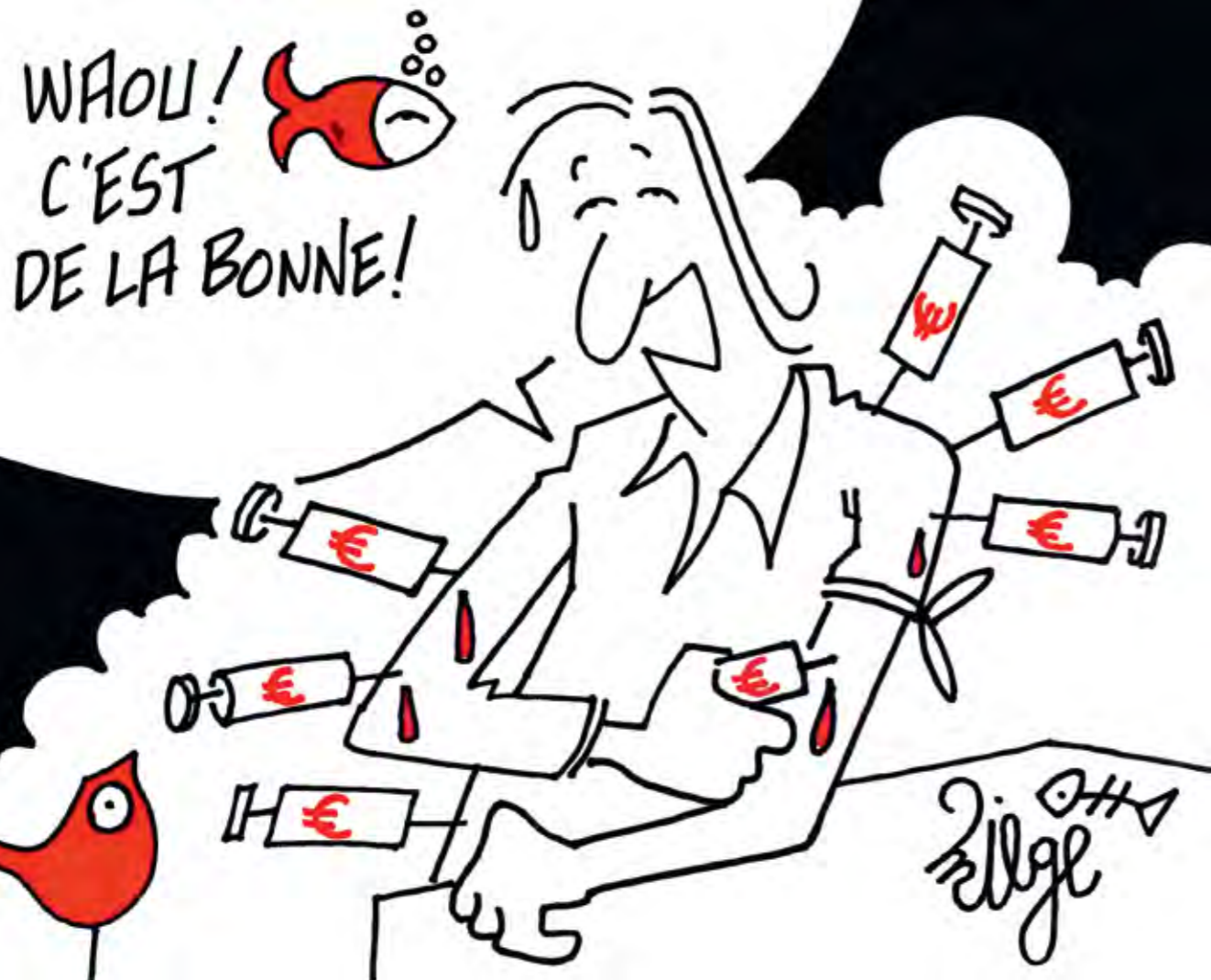
Pour mettre les choses à plat, il faudrait réaliser un audit impartial de l'accidentologie que les pouvoirs publics se refusent à faire pour des motifs idéologiques. La vitesse est un cache-sexe qui arrange pas mal de monde et qui fait vivre énormément de parasites...



Retrouvez l'interview sur

www.lecri.fr

Propos recueillis par DIDIER LAURENS



Elles pourrissent notre jeunesse

Quel singulier pays que le nôtre, où l'Etat finance des associations qui font l'apologie du cannabis et des drogues dures, où des collectivités locales subventionnent des « ateliers sexe » dans les collèges et lycées et où les pouvoirs publics encouragent les provocations d'homosexuels extrémistes à l'encontre de ceux qui ne partagent pas leurs options.

Asud, l'association des « drogués heureux » touche 230 000 € en subventions pour le moins stupéfiantes. Les régions Lorraine, PACA et Bretagne versent des milliers d'euros à la « Sexothèque » des Petits Débrouillards. Et les khmers roses d'Act Up et SOS Homophobie s'en mettent pleins les fouilles grâce à la générosité de nos élus. ▶

Elles pourrissent notre jeunesse

Des associations shootées à l'argent public

Sous prétexte de « réduction des risques », l'Etat verse chaque année des dizaines de millions d'euros à des associations militant ouvertement pour la dépénalisation de la drogue ! Des subventions jusqu'à l'overdose...

L'héroïne ? « Après quelque temps de consommation (...), l'utilisateur ne pique plus du nez, a plus de facilité pour communiquer avec son entourage et commence à apprécier les effets relaxants et planants. Il se trouve dans un état de bien-être total. » La kétamine (un anesthésiant vétérinaire) ? « Dès les premières minutes, tu ressens un changement de perception (...); tu peux, par exemple, te retrouver à trois mètres du sol et voir ton corps allongé en bas. »

Ces quelques lignes, dont on imagine l'effet incitatif qu'elles peuvent avoir sur certains, figurent en bonne place sur deux sites Internet en accès libre : celui de Keep Smiling (« Gardez le sourire »), « conseillé par Asud (Auto-support des usagers de drogue) », et celui de Techno +. Or ces deux dernières structures sont financées par l'Etat, avec l'argent de nos impôts, à hauteur, respectivement, de... 230 000 et 220 000 € par an !

Difficile, pourtant, d'ignorer la réalité de ces associations. La

première, dont le logo a la forme d'une... seringue, évoque dans son journal « le plaisir que chacun retire d'une prise de drogue » et revendique clairement « l'usage de la drogue comme droit légitime et imprescriptible protégé par la

La drogue revendiquée comme un droit de l'homme

déclaration des droits de l'homme de 1789 ». Pour fêter le 50^e numéro de son journal, son comité de rédaction est allé jusqu'à s'offrir un « test » de... 50 « produits stupéfiants » (lire page 51) !

Quant à la seconde, Techno +, l'un de ses ex-présidents a été poursuivi pour « provocation à l'usage des stupéfiants » à la suite de la publication sur son site d'un très explicite dossier sur le « shoot propre ». Extrait : « Pour un sniff propre, débouche bien tes narines, prépare bien tes lignes, enfonce bien ta paille, envoie la purée (sic) haut dans la cavité nasale, rince-toi bien le nez et entretiens tes narines (...) car il faut lubrifier et restaurer tout ce bazar (re-sic) ».

Doit-on, au nom de la « réduction des risques », continuer d'injecter chaque année plusieurs dizaines de



Asud, une association dont le logo est en forme de seringue. Tout un programme...



millions d'euros dans ces associations dont le message et les méthodes se situent aux antipodes de la « lutte contre la toxicomanie », poste budgétaire duquel elles perçoivent l'essentiel de leurs subventions ? Comment justifier les 230 000 € octroyés à Asud, lorsqu'une partie au moins de cet argent est utilisé, sur son site, à promouvoir la culture du cannabis ?

Au total, ce sont plusieurs dizai-

Promotion du cannabis

« Si vous respectez bien nos conseils, vous obtiendrez un minimum de 100 grammes de fleurs par plan. »

Asud sur son site Internet.

nes de millions d'euros qui sont distribués chaque année à une centaine d'associations, petites ou grosses, ouvertement favorables à la dépénalisation de la drogue ou aux « salles de shoot », que la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a promis d'expérimenter « rapidement » : outre Asud et Techno+, citons Gaïa (qui vient de percevoir 38 000 € de la Mairie de Paris pour une « campagne d'information » sur les « salles d'injection »), Act Up, Aides, Safe, Anitéa, SOS Drogue International, ou encore Prev'en Teuf, L'Oasis, La Case, Turbulence... Ensemble contre le SIDA, qui organise chaque année le Sidaction, milite aussi – c'est moins connu – pour cette politique de « réduction des risques » qui consiste à faire la chasse aux effets et non à la cause – la drogue elle-même (voir encadré ci-dessous). Ses subventions se montent à plus de 2 millions € par an émanant,

Coûteuse politique de « réduction des risques »

La politique dite de « réduction des risques » a été instaurée en France par Michèle Barzach (photo), alors ministre de la Santé de Jacques Chirac, en 1986. Elle est pratiquée dans une vingtaine d'autres pays à travers le monde. Son principe : limiter les effets plutôt

que s'attaquer à la cause, la drogue elle-même. Elle s'articule autour de trois axes.

1. Afin de limiter la propagation du SIDA et de l'hépatite C, on distribue des seringues pour se « shooter propre ».

2. Afin de réduire le trafic, on prescrit sur ordonnance de la méthadone ou du Subutex

(à ingérer et non à s'injecter), à base... d'opiacés, et intégralement remboursés par la Sécurité sociale.

3. Afin de prévenir les « pratiques à risques » chez les jeunes, on subventionne une centaine d'associations d'« insertion », de « prévention » ou d'« usagers ». Le tout, évidemment, aux

Elles pourrissent notre jeunesse

à la fois, des collectivités locales (villes, régions), de grandes administrations (dont l'administration pénitentiaire !) et de différents ministères : « subvention de fonctionnement », « solidarité à l'égard des pays en développement », « santé publique et prévention »...

Selon l'ex-député UMP de Gironde Jean-Paul Garraud, en pointe sur ces questions, ces « nombreuses associations "branchées" orchestrent tout un tapage destiné à faire croire au Français moyen qu'il s'agit là de la seule solution pour aider les drogués à s'en sortir ». Mais les Français, justement, hostiles à plus de 70 % à toute dépénalisation des drogues dites « douces », savent-ils qu'à l'heure de la crise une part de leurs impôts sert à financer de telles associations ? Mise en cause dans un rapport de l'Inspection générale des Affaires

Le coupable aveuglement des pouvoirs publics

sociales, SOS Drogue international se voit notamment reprocher son « manque de transparence » et son « opacité dans la gestion ».

Au point, poursuit le rapport, que « malgré ses très importantes subventions publiques dont le montant augmente régulièrement (...)

seule la poursuite du financement de ses activités par l'Etat est en mesure d'assurer la pérennité du dispositif immobilier et financier mis en place ».

Bref, à l'image des toxicomanes dont elle prétend s'occuper, l'association est elle-même devenue... accro à l'argent public ! Comme la plupart d'entre elles...

« C'est la croisade morale et la stupidité qui ont tué plus que les drogues », écrit Asud. Et si c'était, surtout, le coupable aveuglement des pouvoirs publics ?

Fabrice Durtal

frais des contribuables. Aujourd'hui, le Subutex est, en termes de coût pour la collectivité, le 3^e médicament le plus remboursé par la Sécu !

Au total, cette politique de réduction des risques nous coûte plusieurs dizaines de millions d'euros par an, sans doute beaucoup plus. Au ministère de la Santé, certains évoquent la somme farouche de « 200 millions d'euros ». Impossible, ou presque, à vérifier, tant les



© DR

multiples circuits de financement sont (volontairement) opaques et cloisonnés. En témoigne cet extrait d'un

rapport de la Cour des comptes datant de... 1998 consacré aux « dispositifs de lutte contre la toxicomanie » : « L'utilisation des fonds versés pour la toxicomanie (...) ne fait l'objet que de rapports d'activité et de comptes-rendus financiers très succincts et parfois inexacts. » A quand, alors, un « audit général » de ces associations comme le réclame Serge Lebigot, président de Parents contre la drogue (lire entretien page suivante) ?

F. D.

Serge Lebigot : « Plus de drogués, c'est plus de subventions »



Serge Lebigot est l'auteur de « Cannabis : ce que les parents doivent savoir », ed. Lethielleux. www.parentscontreladrogue.com

Propos recueillis par FABRICE DURTAL



Retrouvez l'interview sur

www.lecri.fr

Président de l'association non subventionnée Parents contre la drogue, Serge Lebigot réclame le contrôle des aides publiques aux associations de lutte contre la toxicomanie.

Etes-vous hostile à la politique de réduction des risques ?

Non, mais je souhaite une politique de réduction des risques qui ne soit pas une politique de gestion de la toxicomanie. Partout où cette politique est appliquée, en France comme à l'étranger, la toxicomanie a explosé. Pourquoi ? Car elle a un effet incitatif et qu'une fois le drogué prisonnier de sa drogue, rien n'est fait pour l'en délivrer. Le XVIII^e arrondissement de Paris, où j'habite, en est un exemple criant : malgré le nombre croissant de structures d'« accompagnement » des toxicomanes, celui des toxicomanes eux-mêmes n'a jamais baissé. Et ce ne sont pas les « salles de shoot » que le gouvernement et la Mairie de Paris veulent mettre en place – et contre lesquels nous avons lancé une pétition sur notre site Internet – qui amélioreront cette situation...

Que préconisez-vous ?

Nous nous battons en faveur d'une politique alternative qui,

à l'image de celle pratiquée en Suède, privilégie l'objectif d'abstinence, notamment par l'ouverture de centres de sevrage volontaire. Une politique aux antipodes de celle pratiquée en France et qui, elle, a fait ses preuves. Alors que la Suède ne pratique pas l'échange de seringues, c'est là qu'il y a le plus faible taux de malades du SIDA parmi les toxicomanes.

Quel jugement portez-vous sur ces dizaines de millions d'euros distribués chaque année à certaines associations ?

Vis-à-vis de ces associations vivant de l'argent public, la priorité devrait être de les contrôler. Est-ce le rôle de l'Etat que de financer, par l'intermédiaire de certaines associations, la promotion du cannabis ou l'idée même qu'il pourrait exister des « drogués heureux » ? A chaque fois que j'ai rencontré les présidents de la Mildt (mission interministérielle de lutte contre les dépendances et la toxicomanie), j'ai plaidé en faveur d'un audit général des associations subventionnées. Je constate que celui-ci n'a toujours pas eu lieu. Et j'en viens à m'interroger : certaines associations n'ont-elles pas intérêt à ce que perdure le problème de la toxicomanie ? Plus de drogués, c'est plus de subventions... ▶

Un festin de 50 drogues... payé par les contribuables !

Incroyable, mais vrai ! L'association ultra-subventionnée Asud a fêté le 50^e numéro de son journal en « testant » 50 drogues !

Il faut se pincer pour le croire ! Financée, pour partie, par la... Direction générale de la Santé, l'association Asud (Auto-support des usagers de drogue) a décidé, pour célébrer le 50^e numéro de son journal (août 2012) de tester 50 produits stupéfiants pour ses lecteurs. « On a testé pour vous 50 produits », titre le périodique, distribué à 10 000 exemplaires auprès de ses adhérents et dans les locaux de seize associations « amies » (Techno +, Act Up, Gaïa...), mais aussi à l'hôpital Marmottan (Paris XVII^e) – spécialisé dans le traitement des toxicomanes... « L'idée a germé lors d'un comité de rédaction particulièrement psychoactif, raconte le journal (...) La loi Evin ayant été

enfermée aux toilettes, l'atmosphère s'alourdit jusqu'à ce qu'une lumière étrange illumine le plus chêper (sic) d'entre nous : « Alléluia mes frères, dit-il entre deux tranches mêlées d'hallucinations, et pourquoi pas un numéro 50 : Asud a testé pour vous 50 produits ? » (...) Un vrai casse-tête, même pour notre équipe de journalistes gouzos (re-sic) archi-capés en drogues diverses ». Parmi les « 50 produits testés », quelques produits (apparemment) anodins : caféine, noix de muscade ou encore... banane séchée. Alcool et tabac sont aussi au menu. Pour le reste, ce

sont toutes les drogues interdites qui ont été consommées : cannabis, champignons hallucinogènes, cocaïne, héroïne, GHB (surnommé « la drogue du violeur »), kétamine (un puissant anesthésiant vétérinaire), opium, LSD, Méthadone et Subutex (drogues de substitution prescrites sur ordonnance)...

Subvention de la Direction générale de la Santé

En 2009 (dernier chiffre connu), rappelons qu'Asud percevait 230 000 € de subventions publiques : 130 000 € de la Direction générale de la Santé, 60 000 € de l'INPES (Institut de prévention et d'éducation pour la santé), 40 000 € de la Direction régionale francilienne des affaires sanitaires et sociales et du Conseil régional d'Ile-de-France (plus 90 000 € d'Ensemble contre le SIDA, 50 000 € des laboratoires Schering Plough (qui fabriquent le Subutex) et 20 000 € de fonds propres). Halte aux fous ! **F. D.**



Les subventions pas très

Appel au meurtre, propagande dans les écoles, provocations... Tous les moyens sont bons pour les khmers roses, ce noyau d'activistes homos qui promeut son idéologie à coup de subventions.

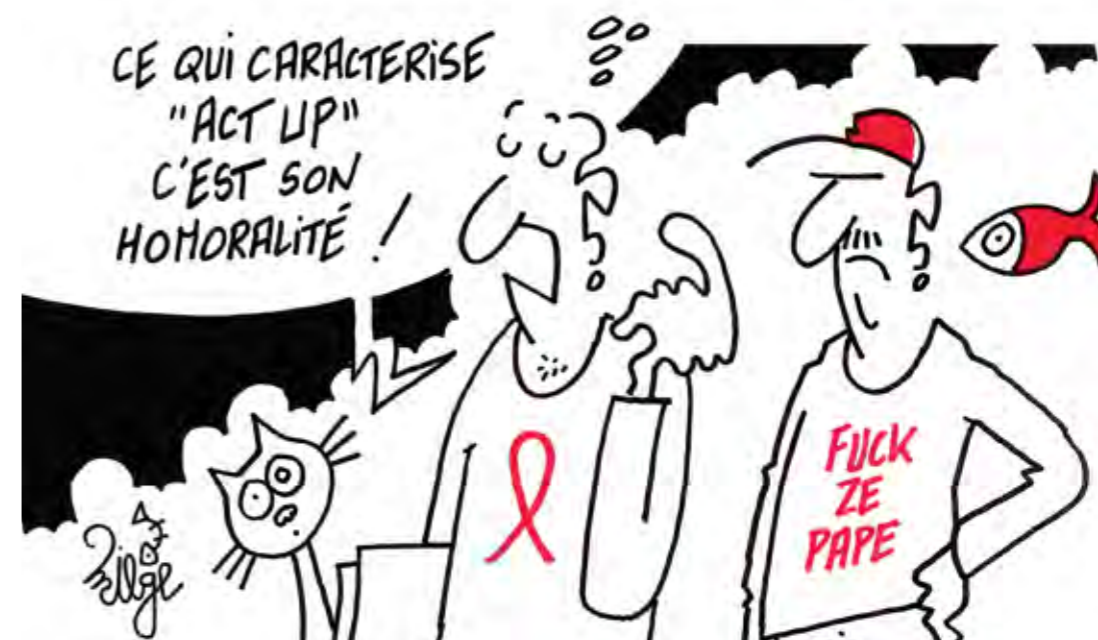
C'est la crise, mais pas pour le lobby gay. Prenez Act Up-Paris, l'association dont plusieurs membres (sur les 150 revendiqués) avaient agressé Mgr Patrick Jacquin, le recteur de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris en 2005 ou qui avaient, l'année d'avant, dégradé la façade de l'Élysée. En 2010, derniers comptes disponibles, elle a reçu 233 750 € d'argent public dont 15 000 € de la région Ile-de-France. De quoi employer douze per-

Act Up : « Préparons les planches et les clous »

manents ! Officiellement, ils participent à la lutte contre le SIDA – ce qui justifie les 20 000 € de subventions annuelles allouées par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Mais ne croyez pas que tous ces subsides les aient calmés : pas plus tard qu'en décembre 2012, Act Up-Paris appelait en toute impunité au meurtre des opposants à la dénaturation du mariage sur son site (« *Préparons les planches et les clous* »)...

À chacun ses prétextes, quand il s'agit de palper l'argent du contribuable. Celui de SOS Homophobie, pour toucher des subventions, est la lutte contre « l'homophobie ». Moyennant quoi l'association fait de la propagande en faveur du « mariage » homosexuel jusque dans les écoles de la République. On vous prévient tout de suite, « *les ressources de l'association sont toutes celles qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur* » (art. 4 de ses statuts). L'association a d'abord touché 6 100 € de la Ville de Paris (dès 2002), puis 10 000 € chaque année, à partir de 2006. C'est sans compter les subventions exceptionnelles, comme celle de 2 000 € votée les 11 et 12 décembre 2012 pour le projet « Interventions dans les établissements parisiens », alors même que SOS Homophobie a perdu l'agrément du ministère de l'Éducation nationale pour intervenir dans les collèges et les lycées, suite à une décision du 23 novembre du tribunal administratif de Paris, saisi par la Confédération nationale des associations familiales catholiques. En attendant, au cours de l'année scolaire 2011-2012, SOS Homophobie est passée dans 533 classes... Le contribuable est vraiment généreux ! Prétendre lutter contre l'homophobie ouvre des enveloppes : c'est peut-être pour cela que l'Association Réseau d'Assistance aux Victimes d'Aggressions

gaies du lobby homo



et de Discriminations a décidé d'« [orienter] son travail sur les victimes d'homophobie », ce qui lui a permis de toucher 7 000 € de subventions de la Ville de Paris en 2011.

Caroline Fourest subventionnée

Un petit joueur à côté de Prochoix, « *la revue pour le droit de choisir* », une publication pro-mariage gay (entre autres...) co-fondée par Caroline Fourest qui ne paraît pas depuis novembre 2011 et dont le blog n'a publié que dix billets en un an. Pour tout ce travail, elle a reçu en mars 2012 la bagatelle de 12 000 € d'argent municipal, comme chaque année... Le Paris Foot Gay fait encore mieux : il voit ses subventions issues de la Ville de Paris passer de 30 000 € (votés en 2011) à 40 000 € (2012).

Le Sidaction (295 000 €), le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France (112 000 €), le syndicat national des entreprises gaies (13 000 €), Contact Paris Ile-de-France (12 500 €), Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (12 000 €), le « festival du film gay, lesbien, bi, trans & ++++ » (*sic*) 23 000 €, le festival du film lesbien Cineffable dont l'entrée est interdite aux hommes (4 000 €). Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire (2 000 €) vivent eux aussi grâce au clientélisme de la Ville de Paris... On ne parle pas des opérations spéciales, comme cette subvention de 6 000 € accordée en juillet 2011 aux « Incorrigibles de Montreuil » pour la production de son exposition « Fils et fille de,

Intimidation

Le 10 janvier dernier à Paris, Act Up a réussi, en vociférant devant le Grand Palais et en répandant des litres de fausse hémoglobine, à dissuader Georgina Dufoix, ancienne ministre socialiste, de participer à une conférence de presse convoquée par les organisateurs de « La Manif Pour Tous ».

portraits et récits de jeunes adultes élevés par un ou des parents homosexuels », ainsi que pour l'édition d'un catalogue...

Mention spéciale au MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bis et Trans, qui a réussi à se faire voter une subvention de 13 000 € en février 2012, une aide de 2 000 € en septembre de la même année, sans compter les 2 000 € obtenus en octobre pour la campagne de lutte contre les discriminations « Opération collégiens ». Trois subventions dans la même année !

Et quand l'argent de la Ville de Paris ne suffit pas, il y a le Conseil régional d'Ile-de-France. L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens veut organiser une « journée d'information et d'échanges sur les familles homoparentales » ? Elle obtient 2 500 € de subventions (votées en mars 2012). L'association LGBT Dance Pride Off veut organiser la 5^e édition de son festival Jerk Off ? Elle récolte 6 000 € d'argent public. C'est ainsi que le Refuge reçoit

Bref, les subventions pleuvent à tous les étages. Le lobby gay est d'autant plus subventionné que le rejoignent dans ses revendications de très nombreuses organisations gavées d'argent public : lors de la manifestation pro-mariage gay du 16 décembre 2012, entre la faible mobilisation et cet enfant accompagné de ses parents qui tenait un panneau « *Bite dans le cul ou pas, on veut l'égalité des droits* », on trouvait des délégations du PS, de la CFDT, de la CGT, de la Ligue des droits de l'homme, de SOS Racisme, de l'UNEF...

Sondage bidon

Ne parlons pas du Parlement européen des jeunes, une association loi 1901 – rien à voir avec l'institution européenne – co-financée par plusieurs ministères français (Affaires européennes, Education nationale...) qui, après avoir demandé à ses membres (dont 161 Français, 101 Turcs...) de se prononcer dans un « sondage » (réalisé sans le moindre panel représentatif de la population jeune de l'UE), avait envoyé à la presse les résultats, où elle notait un « *fort consensus sur les droits au mariage homosexuel chez les jeunes Européens* ». Cela avait permis au média communautaire gay Yagg.com de titrer en octobre 2012 : « *Plus de 85% des jeunes Européen-ne-s sont favorables au mariage pour tous les couples* », précisant qu'« *en France, ce chiffre dépasse les 90%* ». Ou comment manipuler l'opinion à coup de subventions... **Eric Martin**



A Paris, le 16 décembre 2012, lors de la manifestation pour le mariage homosexuel. Sans commentaire.

Ils manipulent l'opinion à coup de subventions

10 000 € pour « [accompagner] les jeunes homosexuels exclus » ou l'association Sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte en Yvelines 25 000 € au profit de la « visibilité » des personnes transsexuelles...

Subvention braguette pour les Petits Débrouillards

En 2008, le Conseil régional de Lorraine a voté une subvention de 20 000 euros pour la création de « La Sexothèque », une « exposition-animation sur le thème de la vie affective et sexuelle », projet initié par l'association d'éducation populaire Les Petits Débrouillards.

L'aide de la Région a été allouée au titre des « actions de prévention et d'éducation à la santé menées par des associations ». La même année, la sexothèque a reçu le soutien financier du programme « Jeunesse en action » de la Commission européenne. Moyennant quoi, deux animateurs de l'association ont sillonné les écoles et quartiers de Lorraine pendant quatre ans, afin de dispenser leurs directives sexuellement transmissibles aux 12-25 ans, via des ateliers où ces jeunes gens étaient appelés à « s'explorer et s'exprimer ». Ses promoteurs présentent la chose comme « un espace thématique d'exposition et d'animation scientifique interactif, itinérant et modulable, où une large place est laissée aux manipulations ».

Dès 12 ans, un collégien de 5^e peut ainsi « s'expérimenter » dans « le laboratoire, espace d'échanges et de manipulations collectif », où il

apprendra notamment à poser un préservatif (féminin et masculin), et se sensibiliser dans les ateliers « *IST, à toi de jouer !* », « *Liberté, égalité, sexualité* », « *Que le meilleur gagne !* », où le jeune doit imaginer qu'il est « à la tête d'une armée de spermatozoïdes qui a pour objectif d'entrer dans le sacro-saint féminin ».

Le projet lorrain a fait florès : les régions PACA et Bretagne ont désormais leur sexothèque, toujours sous l'égide des Petits Débrouillards. A Brest, le projet a été baptisé « Sex Breizh ». Il reçoit

le concours de la Ville de Brest (5000 € en 2011), de la Région Bretagne et du département du Finistère. Petit plus armoricain : Sex Breizh s'adresse également aux ados atteints de déficience intellectuelle, des animations étant adaptées au « public IME ».

Cette initiative n'a en tout cas pas laissé de marbre les parents d'élèves du collège de Saint-Jean-de-Védas dans l'Hérault, où l'animation a été présentée, à la fin de l'année dernière, aux enfants de neuf classes de 4^e et 3^e, qui, pour certains, en sont sortis choqués. Ces parents, qui ont jugé l'animation « *inadaptée à des enfants de 13 ans* », sont consternés que l'on ait pu « *parler de plaisir, de sodomie, de femmes fontaines à des élèves de cet âge* ». Le contribuable, quant à lui, s'étonnera que des élus puissent subventionner un projet qui transforme nos enfants en sexo-débrouillards.

Jean-Baptiste Leon



« ET UN GRAND MERCI
À DELANOË ET HUCHON ! »



Delanoë et Huchon arrosent à tout-va

Depuis dix ans, la Mairie de Paris distribue les subventions tous azimuts : 203 millions d'euros à 2 200 associations en 2011. La Région Ile-de-France, tenue par le PS depuis 1998, verse quelque 4 000 subventions à diverses associations, pour un montant

dépassant les 500 millions d'euros par an. En bons socialistes, Bertrand Delanoë et Jean-Paul Huchon sont prodiges de l'argent des autres. Et bien évidemment, les assoc' proches de la gauche sont les premières à bénéficier de leurs largesses. ▶

Delanoë et Huchon arrosent à tout-va

Des spectacles de rue pour les pochtrons

La Ville de Paris verse 145 000 € à des « chuteurs » chargés de demander aux fêtards de la mettre en sourdine...



De loin, on pourrait les confondre avec des sacs poubelles. De près, c'est encore pire. Imaginez des hommes et des femmes grimés, encapsulés dans des vêtements blancs et jouant des saynètes devant les fêtards afin de les calmer... Payer des clowns pour isoler l'univers des couche-tard et celui des lève-tôt ? Paris



est plein d'idées sociales qui sont devenues folles... Grâce aux « Pierrots de la Nuit » ce ne sont plus des éléphants roses mais des mimes, des acrobates et des danseurs, subventionnés par Bertrand Delanoë, qu'aperçoivent les nuiteux éméchés lors de la fermeture des bars et des boîtes de nuit. Présents dans certains endroits chauds de la capitale, ces artistes blafards se

déplacent en « brigades » ou en « trinômes » afin d'inciter les « acteurs de la nuit » à baisser le ton. Combien cette association de fantoches coûte-t-elle aux Parisiens ? Trop cher !

Les « Pierrots de la Nuit » sont une émanation de l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (Amuon). Cette organisation, soutenue par le PC, est subventionnée à hauteur de 145 000 € en 2012. Selon le site *Delanopolis*, l'Amuon est présidée par Renaud Barillet, directeur général adjoint de « La Bellevilloise », une salle de concert de 2 000 m². Durant la dernière campagne présidentielle, tous les candidats à la primaire socialiste y furent invités. Pas étonnant que l'Amuon soit dans les petits papiers de Delanoë.

Outre l'octroi de costumes logotypés et d'accessoires lumineux fabriqués pour elle, l'Amuon organise des castings pour recruter ses Pierrots et elle les « forme » à la médiation lors de sessions de 48 heures. Chacune des prestations nocturnes est payée environ 130 € par participant. En juin 2012, l'association prévoyait de recruter une soixantaine de clowns ! S'y ajoute une dizaine de médiateurs sociaux.

Bien sûr, il suffirait de quelques képis pour obtenir le même résultat. Mais la gauche s'est engagée à réduire le chômage en 2013. Ces clowns au rabais constituent une contribution à cette cause nationale et ils ne seront pas les derniers. Toulouse a déjà créé une troupe de pierrots capitolins. A quand un public de poivrots subventionnés ?

D. L.

Subventionniste aiguë

Entre 2000 et 2011, les aides de la Mairie de Paris aux associations ont connu une progression de 52,2 %. Les assoc' proches de la gauche se servent dans le budget de la Ville.

Elle est un fléau à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë l'a contractée, c'est la subventionniste aiguë ! Pour preuve, aujourd'hui au Conseil de Paris, une délibération sur deux sert à attribuer des subventions. M. le Maire a cédé au clientélisme des associations amies. Et les résultats sont accablants...

Quand Bertrand Delanoë prend les rênes de la Mairie en 2001, le budget pour les associations est de 133 millions €. Dix ans plus tard, il est monté à 203 et fut même de 290,5 millions € en 2007. Cette politique dite de solidarité se ressent sur la dette qui est passée de un milliard en 2001 à 2,9 milliards € en 2011.

Le site de la Ville de Paris recense 2 200 associations ayant reçu une subvention en 2011. Cette liste apparemment inoffensive révèle bien des outrances. Afin

de rendre le processus de distribution plus opaque, l'obtention des subventions est décidée lors d'une multitude de délibérations, qui se font par arrondissement ou par action.

Théâtres, centres culturels, expo-

sitions... Les associations culturelles sont les plus consommatrices de subventions avec 94 millions € en 2011. Le seul budget culture de la Ville était de 370,8 millions € en 2009 contre 227,3 millions € en 2000 pour la municipalité Tibéri. Sous Delanoë, la politique culturelle s'illustre par de grands coups de com' via un dispendieux gigantisme, type Paris Plages ou Nuit blanche.

Un exemple : la Maison de la Métallurgie. Fer de lance des lieux culturels alternatifs, cet établissement, via son association Comité des métallos, a reçu 18 500 € en 2011. Le PS y a ses habitudes, de nombreuses réunions de militants s'organisent dans l'établissement. La réouverture du site en 2007 avait nécessité une remise en état des lieux pour 13,5 millions €. Après la rénovation, elle a connu des problèmes immobiliers (dégâts des eaux dans le hall d'entrée, descellement d'éléments de

façade...). De plus, l'association sera rapidement déficitaire de 250 000 € en 2009. La subvention annuelle de 2 millions € de la Ville étant consommée à

90 % par les charges de personnel... Ce projet n'a jamais été viable et la Mairie se décharge de toute responsabilité : « *La Maison des Métallos a souffert d'une gestion qui a manqué de rigueur et de professionnalisme* » ont déclaré les

Une délibération sur deux sert à attribuer des subventions

à la Mairie de Paris

représentants de la Ville. Pourtant Gérard Paquet, l'ancien directeur de l'association n'était pas un débutant. Il avait fondé et dirigé le festival de Châteauvallon (Var) pendant trente-deux ans.

Au nom du multiculturalisme, le Maire a décidé de construire, pour 22 millions €, l'Institut des cultures d'Islam (ICI), installé rue Polonceau et rue Stephenson dans le XVIII^e arrondissement. Ce centre comprendra des espaces dédiés à la culture et deux salles de culte. A l'occasion des prières, les salles culturelles pourront recevoir des fidèles, ce qui, chacun en conviendra, constitue une infraction à la loi sur la laïcité...

L'Association des musulmans de l'ouverture (AMO) devra, en principe, rembourser 6 millions €, somme destinée à financer le lieu de culte. Or cette association n'est aujourd'hui pas en mesure d'aligner le moindre centime malgré les voyages de son représentant en Iran ou en Libye... En 2011, le Conseil de Paris a versé à l'ICI 682 200 € et 75 000 € pour son local.

Les associations antiracistes, soutenues par le PS sont, elles aussi, l'objet de la générosité des Parisiens. SOS Racisme a reçu 235 000 € en 2011, la Licra 40 500 €, le MRAP 20 000 €... Les subventions aux associations de migrants comme France terre d'asile et La Cimade se sont envolées à l'occasion des printemps arabes. La Mairie avait débloqué 1,5 million € pour loger des



Tunisiens, notamment dans le très chic VIII^e arrondissement...

Côté sport, les associations ne sont pas en reste. Le très fortuné Max Guazzini, intime de Bertrand Delanoë, a reçu 235 000 € en 2011 pour son club de rugby, le Stade Français. Jusqu'à l'arrivée des Qataris au PSG, la Mairie versait un million € de subventions annuelles au club de football. Elle s'est contentée cette année de donner 170 000 € à la Fondation PSG.

Le personnel municipal n'a pas à se plaindre lui non plus. Le Maire gâte ses fonctionnaires... pour avoir la paix. L'AGOSPAP (Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes) a reçu 7 874 000 € en 2011, 8 millions € en 2010. Et pourtant, les grèves s'enchaînent... Encore une fois, est-ce aux contribuables parisiens de financer ces largesses ?

Pierre Bergerault

Monsieur Subvention

« Une centaine d'équivalents temps plein travaillent à la Ville à instruire des demandes de subvention, pour un coût total estimé à plus de 4,2 millions €. »

Rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris de 2009.

Serge Federbusch : le clientélisme est

Serge Federbusch est le président du Parti des libertés, conseiller du X^e arrondissement de Paris et fondateur de Delanopolis, site indépendant sur l'actualité politique parisienne. Il nous explique comment Bertrand Delanoë a affermi son pouvoir en arrosant le milieu associatif.

Bertrand Delanoë devait apporter la transparence sur le financement des associations. Qu'en est-il réellement ?

Avant 2001, la municipalité publiait une liste quasi annuelle de l'ensemble des subventions aux associations, votées en bloc. Et selon une méthode éprouvée et démagogique, Bertrand Delanoë a prétendu apporter la transparence, en individualisant les délibérations, association par association. En réalité, cela a permis une augmentation considérable de ces subventions. Les associations les perçoivent localisées par arrondissement, or leur champ d'intervention dépasse le cadre de cet espace. Les Conseils d'arrondissement ont du mal à percevoir les choses. A ma connaissance, il n'existe aucun document regroupant la totalité des subventions versées.



Bilan
« Delanoë nous laissera une ville exsangue financièrement, alors qu'il l'avait trouvée riche, des boulevards saccagés, des avenues altérées. »

Le clientélisme a toujours existé entre la Mairie de Paris et les associations. Y a-t-il de ce point de vue, une différence entre la droite et la gauche ?

Sous prétexte d'œuvrer pour les politiques de la Ville, de la culture et de l'intégration des étrangers, secteur où la droite était absente, la gauche a substantiellement augmenté les subventions. Bertrand Delanoë a changé les associations clientes de la Ville. Quand Jean Tiberi arrosait les Corses, c'étaient des subventions à la papa. Pour l'actuel maire, la priorité ce sont les associations de défense des homosexuels, de défense des immigrés. La hausse de leurs subventions a été vertigineuse. Car sous la gauche, le clientélisme est systématique.

A combien se monte le budget associations de la Ville de Paris en 2012 ?

Ce n'est plus très loin des 300 millions €. Mais tout n'est pas fait de façon directe. Le loyer très bas de certains établissements est un moyen détourné de subventionner. Le Théâtre du Rond-Point ne paye que 10 000 € de loyer annuel et reçoit moult subventions de la Ville et de l'Etat. La Maison

« Avec Delanoë, systématique »

des Métallos accueille quasi gratuitement les dirigeants du PS et le journal *Mediapart*. Sur une dizaine d'années, on doit largement avoir dépassé le milliard d'euros. Bertrand Delanoë s'est créé une clientèle d'obligés considérable. Pour les municipales de 2014, si un candidat propose de supprimer les subventions, il aura à faire avec une armada d'associations hostiles.

Au Conseil de Paris, une délibération sur deux sert à attribuer des subventions. Comment en est-on arrivé là ?

Les subventions sont votées en rafale, sans que personne ne soit capable de voir ce qui se passe derrière. Quand nous demandons des précisions, il n'y a que très peu de réponses. Il arrive que des subventions soient votées à des associations pour des événements qui ont déjà eu lieu. Certaines activités vont servir de relais à des actions militantes. Depuis l'arrivée de Delanoë, trois grandes sources de financement sont tombées du ciel. D'abord, l'augmentation considérable des droits de mutation. Depuis onze ans cela représente quatre à cinq milliards € par rapport à ce qui se faisait sous Chirac ou Tiberi. Ensuite, ils ont augmenté la dette et les impôts. Au total, les delanoïstes ont disposé d'une dizaine de milliards €

de plus que ce qu'avait la droite. Leur but est d'arriver jusqu'en 2014, sans que les Parisiens sentent la douloureuse.

Chaque subvention attribuée par la Ville génère un coût administratif moyen de 1 200 €. Comment expliquer ce chiffre ?

Si on divise le nombre de subventions par le coût de la direction chargée de ces affaires, on arrive à ce résultat. Mais le coût administratif n'est pas compté dans le budget alloué aux subventions. Il n'y a jamais d'évaluation factuelle de la pertinence ni des résultats de cette politique.

Il faut interdire aux collectivités territoriales de donner des subventions

Que faire pour en finir avec le clientélisme ?

Il faut interdire aux collectivités territoriales de donner des subventions. Il faudrait espérer la constitution d'une majorité alternative qui proposerait de les arrêter. Mais elle serait aussitôt accusée de fascisme, voulant tuer la culture. Jean-Michel Ribes se roulerait part terre devant le Théâtre du Rond-Point.



Retrouvez l'intégralité de l'interview sur www.lecri.fr

Propos recueillis par PIERRE BERGERAULT

Macaq, le roi de la jungle associative

A Paris, Macaq, (Mouvement d'Animation Culturelle et Artistique de Quartier) « fédère les énergies locales autour d'événements et d'activités pour créer du lien social et des solidarités de proximité ». L'association s'est notamment spécialisée dans la « gestion de squat » autrement dit l'occupation illégale de logements, le tout financé par de l'argent public. Macaq a « géré » pendant plusieurs années avec le DAL et Jeudi Noir le squat parisien de la rue de la Banque (II^e arrondissement). La Mairie ayant procédé au rachat de l'immeuble via Paris Habitat (le bailleur social de la Ville), Macaq bénéficiait d'une « convention d'occupation précaire » de la Ville. Cette convention n'autorise aucune activité commerciale.

Quand le primate dérape

Il n'empêche, de 2007 à 2009, le collectif a sous-loué illégalement des étages de l'immeuble à une société de production audiovisuelle pour arrondir ses fins de mois. Pour 1 250 € par mois aux dires de l'association, 5 000 € selon *Libération*, qui a révélé l'affaire en 2011. Ce scandale (qui était loin d'être le premier, voir le site *Delanopolis*) allait conduire la Mairie à contrôler enfin l'utilisation que faisait le gorille associatif de ses subventions.



Macaq.org

« Une structure socio-culturelle partisane, qui organise l'occupation illégale de logements ou encore compare Nicolas Sarkozy à Adolf Hitler, et ce avec de l'argent public ! »
Geoffroy Boulard, élu UMP du XVII^e arrondissement.

Lesquelles aides financières de la Ville se montaient à 143 390 € en 2010 : 30 000 € de subventions directes et 113 390 € d'aides en nature (mise à disposition de locaux dans les XVII^e et XVIII^e arrondissements et exonération de redevances pour occupation temporaire du domaine public).

Outre ces subventions, Delanoë, qui a longtemps chouchouté le Macaq, avait signé avec l'association un marché de prestations de services pour la gestion du centre d'animation Masséna, dans le XIII^e arrondissement, d'« un montant nominal de 2 091 580 € pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2014 ».

Un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris a pointé, en mai 2011, des dysfonctionnements importants dans la gestion de l'association : procédures comptables et financières approximatives, absence de commissaire aux comptes, problèmes de paiement... Suite à cet audit, Bertrand Delanoë annonçait sa volonté de retirer ses aides et de résilier le contrat de gestion du centre d'animation. Par ailleurs, en mars 2012, la Ville a mis fin au bail d'occupation précaire du 123, rue de Tocqueville (XVII^e), un local de 464 m² attribué à l'association depuis 2007. Mais le MACAQ a la vie dure : il a de nouveau reçu 3000 € de la Ville en 2012 pour organiser des cours d'écriture...

Jean-Baptiste Leon

Associations d'Ile-de-France : des aides à gogo

La Région Ile-de-France fonctionne avec un budget de 4,6 milliards d'euros par an, emploie près de 10 000 agents et distribue chaque année des subventions diverses et variées. Dans un document difficile à dénicher sur le site de la Région, on trouve une liste exhaustive de quelque 4 000 subventions à diverses associations, pour un montant dépassant les 500 millions d'euros par an.

Depuis un décret de 2006, les collectivités territoriales sont tenues de publier par voie électronique la liste des subventions qu'elles accordent aux associations. Mais obtenir ces données tient souvent de la gageure. La plupart du temps, ces listings sont présentés dans des documents inexploitable, histoire que les contribuables ne se posent surtout pas trop de questions sur l'usage que font les élus locaux de leurs impôts. C'est un peu le cas pour la région Ile-de-France, qui consacre, en 2011, 517 millions € de subventions directes à une multitude d'associations plus ou moins utiles.

Avec l'argent des contribuables, la région socialiste est très généreuse. Ce que Jean-Paul Huchon, président socialiste de cette collectivité depuis 1998 (15 ans de règne), justifie par la vocation de la Région « à intervenir dans tous les domaines qui intéressent la vie des gens. » 3 882 associations exactement sont présentes dans le document budgétaire qui les



Magot

10 %
des associations
franciliennes
reçoivent 83 %
des montants
et touchent
plus de
150 000 €
par an.

recense, sans possibilité de savoir à quoi elles servent, sauf enquête approfondie. Les montants distribués sont pourtant très concentrés : 10 % des associations reçoivent 83 % des montants, et touchent plus de 150 000 € par an. Près de la moitié des associations reçoivent moins de 15 000 € par an.

En fouillant la liste officielle, on trouve même des associations qui reçoivent tellement peu, que les frais de traitement administratif dépassent le montant de la subvention. En effet, les experts de la Cour des comptes estiment que traiter un dossier de subvention revient à 500 € en moyenne. Une quinzaine d'associations sont dans cette situation, comme la Ligue d'Ile-de-France de pelote basque, « Génération femmes rissoises » (de Ris-Orangis), la Fédération française de tir à l'arc ou encore l'association « Contrôle Z ».



Les subventions aux associations permettent aux élus d'asseoir leur pouvoir et de justifier des dépenses publiques toujours plus lourdes.

▶ Des structures certainement très utiles si l'on interroge leurs responsables mais pour lesquelles on peut douter de l'efficacité de telles subventions à caractère microscopique. Elles ne servent pas à grand-chose, si ce n'est à s'assurer une clientèle électorale.

Tous les secteurs économiques sous l'œil de Moscou

Une centaine d'associations reçoivent chaque année plus de 1 million € de subventions directes. Parmi ces heureuses bénéficiaires, de nombreuses structures qui n'ont d'associatif que la forme juridique, mais qui sont surtout un moyen pour les élus de

s'affranchir des contraintes réglementaires et d'avoir les coudées franches dans leur action. D'après le site de la Région, ces « organismes associés » seraient une grosse vingtaine, dont la grande majorité constituée sous forme associative.

Bien évidemment la liste est incomplète : selon un récent rapport d'audit présenté à la commission des finances de la Région en décembre dernier, celle-ci compte plus de 35 organismes rattachés, qu'elle finance à hauteur de 120 millions € annuels. Tous les secteurs sont couverts, de la santé à la culture, en passant par l'environnement et l'économie, avec les doublons, gaspillages, prébendes... inhérents à ce système éclaté, flou, ayant conduit, selon le rapport, à une augmentation rapide des coûts.

Dressons un court inventaire, en commençant par l'environnement avec les structures Bruitparif, Aiparif, Ordif, Naturparif, l'Arene (agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies) qui fleurent bon la novlangue et reçoivent toutes des subventions de 1 à 4 millions € chacune...

Les secteurs économiques ne sont pas non plus en reste: citons la Fonderie, une agence visant à promouvoir le développement des entreprises numériques (1,8 million € de subventions) ou l'Atelier, qui aide au développement de l'économie sociale et solidaire (1 million € par an), alors que d'autres associations remplissent déjà ce rôle et sont d'ailleurs subventionnées par la Région à

ce titre (Adie, Objectif emploi, Réseau entreprendre...).

On trouve également l'Agence régionale de développement, qui emploie 63 personnes pour un budget de 10,5 millions €, et dont l'action aurait contribué à maintenir ou créer 3 280 emplois en 2011, en

favorisant l'installation d'entreprises étrangères en Ile-de-France. Quand on sait qu'en France, 10 000 emplois se créent par jour dans l'économie, et que l'Ile-de-France est le premier bassin économique du pays, on peut légitimement douter de l'intérêt d'une telle structure, dont les coûts de personnel sont très élevés (un peu plus de 85 000 € par salarié), et dont les missions empiètent sur d'autres structures économiques comme les chambres de commerce, pour ne citer qu'elles.

Enfin, n'oublions pas le Comité régional du tourisme (19,6 millions €), le Lieu du design (1,7 million), le Centre francilien de l'innovation (4,7 millions) ou le Cervia (agroalimentaire, 1,6 million...) qui bénéficient chaque année des largesses de la région.

Des lobbies largement subventionnés

L'intérêt général sert aussi de justification pour arroser des secteurs favorables aux combats de l'actuelle majorité et de l'usage sans limite des fonds publics. A commencer par le secteur culturel, avec des aides à la musique, au cinéma, à l'art. Ces fonds vont

Le « Crips » de Jean-Luc Roméro touche 3,7 millions €



à des associations essayées dans tout le territoire. Les associations gays, lesbiennes et compagnie sont évidemment de la partie

(festival du film gay et lesbien, Paris football gay...).

Enfin, autre fer de lance des lobbies, le Centre régional d'information et de

prévention du SIDA (Crips), présidé par Jean-Luc Roméro qui succède à l'élue parisienne Anne Hidalgo... Cette association, qui a pour mission la prévention contre le Sida, reçoit 3,7 millions € par an. Est-elle vraiment utile alors que de nombreuses autres associations, très militantes et dont les actions vont bien au-delà de la seule prévention contre cette maladie sont également subventionnées ? La liste est longue, et les montants importants : Act-Up Paris, subventionné par l'Etat à hauteur de plusieurs centaines de milliers € (et également par la Région), Aides (18 millions € de subventions en 2011), Sidaction (1,2 million €) et Solidarité Sida (2 millions €)...

A moins que le Crips, comme d'ailleurs bon nombre d'associations « faux-nez » de la Région, ait une autre utilité, bien plus politique, en permettant aux élus d'asseoir leur pouvoir et de justifier des dépenses publiques toujours plus lourdes. Quoi qu'il en soit, le ménage dans ces structures entièrement subventionnées rapporterait des dizaines voire des centaines de millions d'euros aux Franciliens.

Julien Lamon

Réactions à notre numéro « Enquête sur la CGT »

Je viens de lire votre numéro sur l'argent de la CGT. Vous avez effectué un vrai travail, le travail que devrait effectuer la presse prétendument généraliste, cette presse elle-même largement subventionnée... et qui, une fois de plus, organise l'omerta : pas un mot sur vos *Dossiers* dans les quotidiens, les hebdomadaires, dans les revues de presse ou de web... Ces gens-là détournent l'attention en focalisant sur la

neige, Kate Middleton, le porno féminin, les résultats du football les recettes de cuisine... Juste une précision : je ne suis pas

un repenté. Un repenté est un individu qui a trempé dans les magouilles, en a profité, les a cautionnées, couvertes, y a participé... Ce n'est pas mon cas, et je n'ai cessé de les dénoncer, de les combattre, à *La Vie Ouvrière* et déjà quand j'étais aux télécoms. C'est l'une des raisons pour lesquelles on m'a licencié.

Hédy Sellami
Ancien journaliste de La Vie Ouvrière, le journal de la CGT

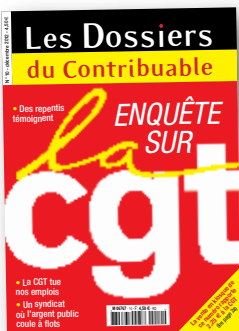
Nous sommes militantes de la CGT depuis de nombreuses années, nous avons géré le comité d'entreprise de nombreuses années. Gérer un CE est loin d'être une sinécure, c'est un investissement humain qui n'est pas reconnu au niveau de la carrière professionnelle.

Des militantes CGT de la CAF de la Seine-Saint-Denis (93)

J'ai essayé de me procurer le numéro spécial CGT dont vous aviez annoncé la parution lors de votre dernière émission sur Radio Courtoisie : bel exemple de liberté d'information... En effet le marchand de journaux de mon petit bourg de la Manche m'a indiqué ce jour que son diffuseur de presse refusait de le lui fournir. **B.G.**

Bravo, bravo, et encore bravo pour votre dossier sur la CGT ! Il serait temps que les Français comprennent enfin quelle calamité représente ce syndicat. Petite question : la récente mésaventure d'un dépôt NMPP serait elle due à la sortie de ce numéro ? **Guy Raynal**

Nous avons changé de dépôt pour la sortie de ce numéro, afin d'éviter toute destruction de nos exemplaires par la CGT du Livre dans le dépôt que nous utilisons habituellement. Il n'empêche, une grève impactant l'ensemble des titres de presse a touché cet autre dépôt et retardé la sortie en kiosque. Mais ce « mouvement social » n'était pas lié à la sortie de notre numéro. **Les Dossiers du Contribuable**



« Les Dossiers du Contribuable » Complétez votre collection !




Des anciens numéros des *Dossiers du Contribuable* sont toujours disponibles :

- « **Enquête sur la CGT** »
décembre 2012 – 4,50 € (port compris).
- « **Les 50 impôts qui vous mettent à poil** »
octobre 2012 – 4,50 € (port compris).
- « **Les folies de la culture bobo** »
août 2012 – 4,50 € (port compris).
- « **Enseignement public : ruineux et inefficace** »
sept. 2011 – 4,75 € (port compris).
- « **L'Europe dilapide notre argent !** »
juin 2011 – 4,75 € (port compris).


Vous pouvez les commander, dans la limite des stocks disponibles sur notre boutique en ligne (www.contribuables.org/boutique) ou par courrier, en joignant votre règlement par chèque à l'ordre du « Cri du Contribuable ».

Le Cri du Contribuable – 42 rue des Jeûneurs – 75002 Paris
lecri@contribuables.org





BULLETIN D'ABONNEMENT



À retourner accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :
Le Cri du Contribuable – 42 rue des Jeûneurs – 75002 Paris

Je m'abonne pour 1 an au « **Cri du Contribuable** » (5 bulletins par an) et aux « **Dossiers du Contribuable** » (6 numéros par an) au tarif de **42 euros**.

OU, je m'abonne pour 1 an aux « **Dossiers du Contribuable** » (6 numéros par an) au tarif de **27 euros**.

Je règle la somme de _____ euros :

Par chèque à l'ordre du « Cri du Contribuable »

Par carte bancaire Visa Mastercard

n° :

expire le : / Je note les 3 derniers chiffres au verso de ma carte :

Date et signature (obligatoire) : _____

J'indique mes coordonnées :

Civilité : Prénom : Nom :

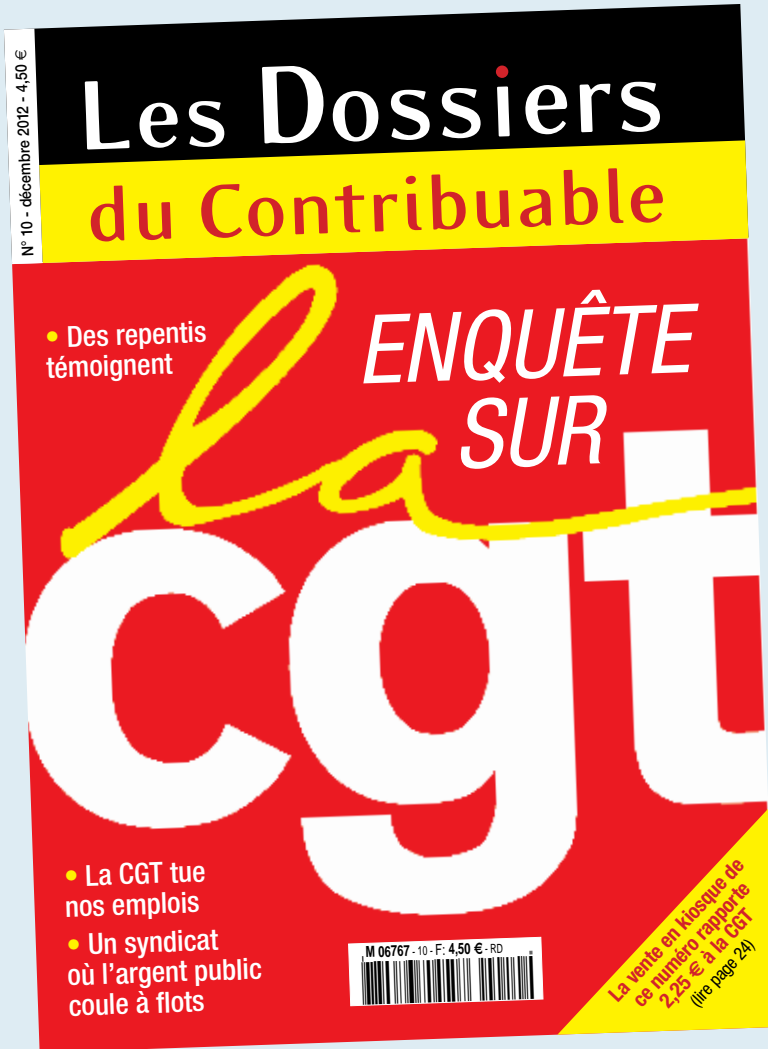
Adresse :

Code postal : Ville :

BAD0511

TOUJOURS DISPONIBLE

sur www.contribuables.org/boutique



4,5 € port compris

« Un salubre travail d'investigation effectué par l'association Contribuables Associés »

Gilles-William Goldnadel

Atlantico.fr

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'exemplaire(s) : x 4,5 euros (frais de port offerts) =

Règlement par chèque à l'ordre du Cri du Contribuable, à adresser
au Cri du Contribuable, 42 rue des Jeûneurs 75002 Paris. Tél. : 01.42.21.16.24

